



ORDRE DES AVOCATS
A LA COUR DE PARIS

Elections des 23 et 24 novembre 2004

Le Bulletin

www.avocatparis.org

du Barreau de Paris

Page 2	PRÉCISIONS SUR LES CONDITIONS DE VOTE
Page 4	LISTE DES CANDIDATS AU DAUPHINAT
Pages 10	LISTE CANDIDATS AU CONSEIL DE L'ORDRE
Page 54	RENTRÉE DU BARREAU ET DE LA CONFÉRENCE DU STAGE RENCONTRES DU DROIT ET DE L'ÉCONOMIE

Editorial / Jean-Marie Burguburu,
Bâtonnier de l'Ordre

Élections 2004

Ceux qui aiment l'Ordre, symbole et garant de notre indépendance, et ceux qui le critiquent pour diverses raisons, ont la chance de pouvoir s'exprimer lors des élections pour le renouvellement du Conseil et, cette année, l'élection du Dauphin.

Ils le font lors des débats qui précèdent le scrutin, à l'occasion des rencontres et discussions, puis directement en votant par internet, par bulletin papier ou par procuration.

Pour que les électeurs connaissent mieux les candidats, il leur a été proposé -sans obligation- de rédiger une profession de foi ; toutes sont rassemblées dans ce bulletin spécial qui permet ainsi d'avoir une vue d'ensemble des idées ou des programmes.

Cette année plus de quarante candidats se présentent pour dix-huit places au Conseil et cinq candidats au Dauphinat.

Vous êtes avocat au Barreau de Paris : c'est sûr, quels que soient votre ancienneté, votre mode d'exercice, votre domaine d'activité, les mardi 23 et mercredi 24 novembre, vous voterez !

Je vous en remercie.

PRÉCISIONS SUR LES CONDITIONS DE VOTE

Les mardi 23 et mercredi 24 novembre prochains, de 8h30 à 18h, nous élirons d'une part le successeur du Bâtonnier et, d'autre part, 18 nouveaux membres du Conseil de l'Ordre. Les modalités de ces élections, fixées par le règlement intérieur, ont été détaillées dans un supplément spécial au bulletin n°36. En voici un rappel.

Vote par Internet

Comme les années précédentes, il sera possible de voter directement de tout point équipé d'une liaison internet.

Vous recevrez à votre cabinet, sous pli cacheté, votre code confidentiel, strictement personnel, qui seul vous permettra de valider votre vote.

Conservez ce code qui ne vous sera pas à nouveau délivré.

Les modalités pratiques, qui ne diffèrent pas de celles des précédentes années, seront détaillées dans le courrier qui vous sera adressé en même temps que les codes confidentiels.

Le vote sera ouvert sur le site <https://vote.election-europe.com/avocats-paris> les mardi 23 et mercredi 24 novembre de 8h30 à 18h.

Le vote par internet interdit, pour le même scrutin, de voter par tout autre moyen.

Vote au Palais

Conformément au Règlement intérieur, le vote aura également lieu au Palais, salle des Pas-Perdus.

- 15 écrans tactiles permettront, en toute confidentialité, d'exprimer votre vote de façon particulièrement simple, rapide et sûre.

Une borne de démonstration sera également à votre disposition si vous n'êtes pas encore familiarisé avec ce type de vote.

- Bien sûr, il sera également possible de voter en remplissant un bulletin papier.

Vote par Procuration

Nous attirons votre attention sur les formalités suivantes dont le non-respect entraînerait la nullité de la procuration et par voie de conséquence l'impossibilité pour le mandataire de voter au nom de son mandant.

Information préalable de l'Ordre

En application de l'article 6.2.3 de l'annexe I du Règlement intérieur, la procuration doit avoir été reçue par l'Ordre avec copie de la carte professionnelle du mandat **entre le mardi 2 novembre 2004 et le jeudi 18 novembre 2004 à 12 heures précises au plus tard.**

Les procurations sont remises à l'Ordre :

- soit par dépôt à l'accueil de l'Ordre ;
- soit par voie postale à l'Ordre des avocats
Direction de l'Exercice Professionnel
11, place Dauphine - 75053 Paris cedex 01 ;
- soit enfin par télécopie au numéro suivant : 01 44 32 47 20
(attention : vérifiez que vous avez bien l'accusé de réception).

Attention à l'encombrement de la télécopie, prévisible, le jeudi 18 novembre dans la matinée.

Ces dispositions permettront d'établir, avant le scrutin, la liste des avocats mandants et des avocats mandataires et de voter directement. Elles permettront également la vérification du respect des règles de forme et du nombre de procurations porté par le même mandataire, déterminées par l'annexe I du Règlement intérieur.

En cas de difficulté le mandant sera averti dans les meilleurs délais afin de pouvoir présenter ses observations et, en tout état de cause, avertir le mandataire de difficultés intervenues.

Contestations

Les contestations éventuelles seront examinées par le Bâtonnier ou son délégataire le vendredi 19 novembre à 18 heures après avis de la commission chargée d'examiner chaque procuration. Le mandant dont la procuration aura été rejetée devra voter personnellement.

Cette commission, présidée par un ancien Bâtonnier, sera composée de membres ou anciens membres du Conseil de l'Ordre désignés par le Bâtonnier.

Règles de forme

Les règles de forme sont prévues par l'article 6.2.5 du Règlement intérieur, aux termes duquel : la procuration est donnée sur papier à en-tête du cabinet. Elle doit préciser l'identité du mandant et comporter la mention manuscrite «Bon pour pouvoir au profit de» suivie du nom du mandataire et de la signature du mandant.

Seuls les avocats honoraires peuvent établir des procurations sur papier libre, en précisant leur adresse et leur qualité d'avocat honoraire.

Seront considérées comme nulles les procurations rédigées sur papier blanc et/ou entièrement dactylographiées et dépourvues des mentions manuscrites prévues.

La procuration doit clairement préciser pour quel tour de scrutin elle est donnée ou si elle est donnée pour les deux tours ; elle doit être accompagnée d'une photocopie resto-verso de la carte professionnelle qui doit être signée.

Ces mesures, qui peuvent paraître compliquées, sont destinées à écarter toute contestation et à assurer la sincérité du scrutin ; mais le vote sur support informatique, que ce soit par internet ou au Palais, demeure le mode le plus rapide, le plus simple et le plus sûr.

CANDIDATS AU DAUPHINAT

PAR ORDRE D'ANCIENNETÉ AU BARREAU

M. Jean Paul Lévy	15 octobre 1970
M. Yves Laurin	1 ^{er} décembre 1971
M. Yves Repiquet	6 décembre 1972
M. Edouard de Lamaze	12 décembre 1979
M. Vincent Delmas	1 ^{er} août 1988

*Le présent Bulletin reproduit fidèlement les textes
qui ont été transmis par les candidats au Dauphinat
et au Conseil de l'Ordre, sous leur seule et exclusive responsabilité.*



Jean-Paul Lévy

POUR RESTAURER LA CONFIANCE

Mes chers confrères,

Je suis candidat au Dauphinat ; des questions importantes sont aujourd'hui posées à notre Barreau : sa cohésion et son existence sont en cause.

Pour répondre à ces interrogations fondamentales, il nous faut être unis et forts : il faut donc restaurer la confiance dans les institutions ordinales pour qu'elles nous représentent fidèlement dans nos aspirations.

C'est ensemble que nous résoudrons les problèmes au-delà des égoïsmes et des intérêts particuliers.

Pour une véritable identité professionnelle, autour de l'indépendance, et du secret professionnel, sans intégrer les juristes d'entreprises à n'importe quel prix.

Pour une liberté du conseil et de la défense,

Pour une déontologie qui nous rassemble et nous valorise,

Pour une profession forte et écoutée des pouvoirs publics,

Pour une transparence et une démocratie de nos institutions,

Vous m'apporterez vos suffrages.

65, avenue Niel - 75017 Paris

Tél. : 01 44 15 15 60 - Fax : 01 44 15 13 10

Email : jp-levy@wanadoo.fr

Site : www.jeanpaullevy.com

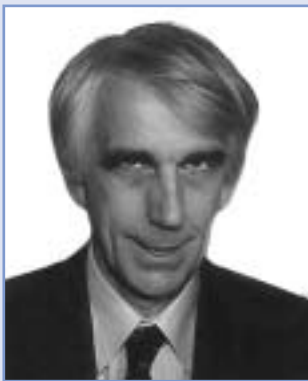
Né en 1948

J'ai prêté serment en 1970

Cofondateur du Syndicat des Avocats de France en 1973, j'en ai été le Secrétaire général en 1976 et 1977

Membre du Conseil de l'Ordre de 1997 à 1999

Membre du Conseil National des Barreaux à compter de 2000. J'en ai été le Secrétaire, je suis aujourd'hui le Président de la Commission des textes de cet organisme



Yves Laurin

Un barreau innovant pour développer notre exercice professionnel

Les temps ont changé.

Le barreau de Paris ne peut plus conduire son évolution avec les schémas valables il y a encore vingt ou trente ans.

Les limites de notre action sur des problèmes vitaux pour la profession apparaissent trop souvent.

Est-il nécessaire de rappeler les difficultés auxquelles nous nous heurtons pour être entendus sur des dossiers essentiels : la T.V.A., nos mécanismes de prévoyance, la réforme de la procédure pénale, la réorganisation du Palais de Justice, l'aide aux premières installations ou le développement des cabinets hors des frontières.

Des réformes internes sont à introduire.

Le Conseil de l'Ordre doit s'ouvrir à tous les cabinets et réunir 80 à 100 membres.

En son sein, un conseil du barreau aura exclusivement compétence pour déterminer la politique de la profession, à Paris, et la mettre en œuvre.

Cette spécialisation des tâches est indispensable pour que nous soyons plus déterminés et plus efficaces, en particulier, auprès des pouvoirs publics.

L'autre organe du conseil de l'ordre sera constitué par un conseil de la déontologie qui agira dans tout le champ déontologique : honoraires, collaborations, structures d'exercice, litiges professionnels et disciplinaires.

Chaque année un rapport sur les actions du conseil de l'ordre et les projets à venir sera soumis et débattu lors d'une assemblée générale des avocats.

La voix du barreau de Paris doit s'exprimer sur des objectifs clairement définis et régulièrement soumis à évaluation.

Aujourd'hui, choisissons d'adapter et de rénover les modes de fonctionnement de notre barreau.

Notre exercice professionnel sera alors mieux reconnu et davantage défendu.

Peut-on encore attendre alors que le temps se trouve désormais compté ?

Site : <http://perso.wanadoo.fr/cabinet.y.laurin>



Yves Repiquet

DES AVOCATS RESPECTÉS

Comme vous, je suis avocat.

Comme vous, je vis les atteintes fréquemment portées à notre statut.

Comme vous, je refuse de voir l'avocat fragilisé.

Face à ces menaces, je veux un Ordre puissant et déterminé.

Je le veux **prospectif, diligent, attentif, pratique, impartial.**

- **Prospectif** par la poursuite de la réflexion et des engagements sur l'avenir de la profession et par l'action au plan national, européen et international.

- **Diligent** par la réduction des délais de traitement des demandes et de l'instruction des dossiers de toute nature.

- **Attentif** :

- A nous tous qui pratiquons notre exercice professionnel au quotidien pour que soient compris et défendus nos intérêts, et notamment,
- à nos jeunes confrères qui détiennent l'avenir de notre profession. Nous leur devons la qualité de leur formation et le respect des conditions d'exercice de leur contrat de collaboration,
- aux confrères femmes qui, à juste titre, entendent que puisse être assuré par tout moyen efficace l'équilibre entre exercice professionnel et obligations familiales,
- à ceux qui connaissent, pour des raisons diverses, des situations difficiles et à qui nous devons aide et assistance.

- **Pratique** :

- Avec l'édition d'un Code déontologique annoté,
- avec des réponses rapides et adaptées aux questions des confrères et l'utilisation au service de tous des outils de l'internet,
- avec la création d'une Délégation à la Condition féminine composée d'un Observatoire et d'une équipe d'interlocutrices dédiée aux problèmes spécifiques de carrière des femmes avocats, individuels ou collectifs.

- **Impartial** :

Comme vous, je pense que chaque confrère est en droit de recevoir le même accueil, le même degré d'information, d'assistance, qu'il a droit au même traitement d'un dossier déontologique en demande ou défense.

Je veux un Ordre en lequel nous ayons **confiance**.

Quelle que soit notre diversité, je vous invite à nous rassembler dans une même volonté.

*Ancien Secrétaire de la Conférence (1975)
Ancien Membre du Conseil de l'Ordre (1994, 1995, 1996)
54 ans. Marié, 2 enfants.
78, avenue Mozart - 75016 Paris
Tél. : 01 42 88 29 39 - Fax : 01 45 24 65 03
Email : y.repiquet@juridilex.com - Site : www.yvesrepiquet.com*



Edouard de Lamaze

AGIR POUR LE BARREAU DE PARIS

DEFENDRE LES AVOCATS PARISIENS

Notre profession change et nous avons tous à faire face à de profondes évolutions.

Aujourd'hui, notre défi est bien de transformer ces changements en occasions saisies et de faire valoir notre métier dans un nouveau contexte.

Nous partageons tous les mêmes valeurs, le même engagement, qui sont les fondements mêmes de notre serment d'avocat.

Je suis déterminé à rassembler l'ensemble de ces forces, pour défendre notre profession.

L'Ordre peut et doit nous accompagner dans ces importantes phases de mutations.

Je m'engage personnellement à consacrer toute mon expérience et mon énergie pour :

- Assurer **personnellement** une **permanence hebdomadaire** pour que la proximité du Bâtonnier ne soit pas un vain mot. Le Bâtonnier doit être à l'écoute de tous sans distinction.
- Restituer à l'avocat la place qui lui revient dans la société. Faire de **Paris une grande capitale du droit**, une des places stratégiques privilégiées de la vie économique, sociale et politique.
- Permettre aux **jeunes avocats** d'accéder à un véritable statut du collaborateur libéral.
- Favoriser l'**entrepreneuriat féminin**, un ressort de croissance de notre profession.
- Offrir aux avocats parisiens les moyens nécessaires à leur installation et à leur développement, quelles que soient leurs **conditions d'exercice**.

J'agirai pour le Barreau de Paris.

Je défendrai les avocats parisiens.

*Avocat depuis 1979, associé fondateur de la SCP Carbonnier Lamaze Rasle & associés depuis 1986.
Membre du Conseil de l'Ordre (1996-1999), Délégué interministériel aux Professions libérales (1996-2002).
Président de l'UJA de Paris (1993-1994) et Président de la FNUJA (1994-1995).*

7, rue Bayard - 75008 Paris

Tél. : 01 53 93 61 41 - Fax : 01 53 76 03 80

Email : edelamaze-campagne@carlara.com

Site : www.edouarddelamaze.com



Vincent Delmas

*« Pour que l'on ne puisse abuser du pouvoir,
il faut que le pouvoir arrête le pouvoir »*

Montesquieu (L'Esprit des Loix)

COSAL - SYNDICAT DES AVOCATS LIBRES

Chers Confrères,

L'Ordre des avocats est occupé par une poignée de notables cumulant monarchiquement les trois pouvoirs : législatif, exécutif et judiciaire.

Le quatuor syndical subventionné (UJA, CNA, SAF et ACE) s'entend pour verrouiller nos institutions.

Nous ne devons plus éprouver la crainte révérencielle inspirée par l'arrogance de quelques apparatchiks qui tentent de faire croire qu'ils sont à votre service.

Ce qu'ils font ? Des rapports inutiles, des voyages, des bénéfices (8 millions d'euros en 2003 !), des leçons de morale et enfin des dépenses somptuaires, alors qu'ils prononcent chaque semaine l'omission des confrères pauvres !

COSAL - Syndicat des avocats libres, seul syndicat non subventionné, a investi une liste de candidats :

* Au Dauphinat : Vincent Delmas

* au Conseil de l'Ordre : Charles Goldminc, Maryla Goldszal.

Nous proposons :

- Un audit des comptes de l'Ordre,
- Une révision du taux de TVA,
- La défense de notre indépendance par l'adoption d'un délit d'outrage à avocat,
- La suppression par fusion des avoués inutiles et coûteux,
- La réévaluation des tarifs de l'aide juridictionnelle et des allègements de charges pour ceux qui acceptent les AJ,
- Un statut équilibré de la collaboration libérale,
- Et la démocratie ! Vote du budget, désignation par nous tous de Commissaires aux comptes, publicité de tous les débats.

Du concret ! Nous nous engageons tous, candidats COSAL, à vous rendre compte de ce qui se dit en grand secret au Conseil de l'Ordre et à tenir des permanences.

Issus du Syndicat des Avocats Libres, nous défendrons les intérêts matériels et moraux des avocats.

COSAL rassemble ceux qui pensent qu'on peut être à la fois respectueux de la déontologie, attaché à nos principes et exiger des réformes urgentes.

Comme 35 00 visiteurs l'ont déjà fait, vous pouvez nous rejoindre sur le site internet de COSAL, www.cosal.net que nous avons voulu à la fois interactif et démocratique, ou bien nous appeler.

Avocats, n'ayez plus peur ! Rejoignez nous pour les combats professionnels que nous mènerons tous ensemble !

SYNDICAT DES AVOCATS LIBRES (COSAL)

22, avenue de l'Observatoire - 75014 Paris

Tél. : 01 43 21 23 57 - Fax : 01 45 38 57 10

Email : contact@cosal.net - Site : www.cosal.net

CANDIDATS AU CONSEIL DE L'ORDRE

PAR ORDRE D'ANCIENNETÉ AU BARREAU

page 11	M. le Bâtonnier Jean-René Farthouat	30 septembre 1959
page 12	M. Jean-François Prat	30 novembre 1966
page 13	Mme Chantal Meininger-Bothorel	29 novembre 1967
page 14	M. Michel Cervoni	21 mai 1969
page 15	M. Jean-Claude Fréaud	18 novembre 1970
page 16	M. Pierre-Alain Barat	23 décembre 1970
page 17	Mme Marie-France Gaujal-Joseph	20 janvier 1971
page 18	M. Charles Goldminc	13 décembre 1972
page 19	Mme Brigitte Longuet	13 décembre 1972
page 20	M. Edouard Didier	20 décembre 1972
page 21	Mme Heidi Raçon-Cavenel	18 décembre 1974
page 22	M. Gérard Nicolay	28 janvier 1976
page 23	M. Claude Lazarus	22 septembre 1976
page 24	M. Christian Gardel	08 décembre 1976
page 25	Mme Marie-Pierre Tiétart-Frogé	25 janvier 1978
page 26	Mme Daisy-Debora Grincager	06 février 1980
page 27	M. Jean-Marc Delas	08 octobre 1980
page 28	Mme Françoise Sartorio	10 décembre 1980
page 29	Mme Maryla Goldszal	18 février 1981
page 30	M. Jean-Luc Boussard	21 avril 1981
page 31	M. Dominique Tricaud	29 avril 1981
page 32	Mme Béatrice Castellane	19 janvier 1983
page 33	M. Didier Leick	19 janvier 1983
page 34	M. Jacques Huillier	28 novembre 1984
page 35	M. Olivier Morice	11 décembre 1985
page 36	M. Jérôme Depondt	18 décembre 1985
page 37	M. Sorin Margulis	18 décembre 1985
page 38	M. Jérôme Charpentier	06 janvier 1987
page 39	M. Pierre Chaufour	06 janvier 1987
page 40	M. Rachid Meziani	25 mars 1987
page 41	Mme Aïcha Condé	17 mars 1989
page 42	M. Philippe Axelroude	20 décembre 1989
page 43	M. Jean Balan	17 janvier 1990
page 44	M. Albert Maruani-Beyard	21 juin 1990
page 45	M. Yves Pautte	1er décembre 1990
page 46	Mme Caroline Mécary	09 janvier 1991
page 47	Mme Marie-Chantal Cahen	16 janvier 1991
page 48	M. Emmanuel Jacques	20 février 1991
page 49	Mme Elisabeth du Plantier	13 janvier 1993
page 50	M. Alfredo Allegra	10 mars 1993
page 51	Mme Agnès Pannier	10 mars 1993
page 52	M. Dominique Mondoloni	21 mars 1994
page 53	M. Augustin Kemadjou	20 mars 1996



Jean-René Farthouat

Un usage non écrit veut que les anciens Bâtonniers siègent au Conseil de l'Ordre pendant 12 ans après la fin de leur mandat. Je me suis, après beaucoup d'autres, interrogé sur l'opportunité de remettre en cause cet usage et d'abrégé ce délai.

Si j'ai en définitive décidé de solliciter une nouvelle et dernière fois vos suffrages, ce n'est pas seulement parce qu'il n'y aura plus, du fait des circonstances, que quatre anciens Bâtonniers au Conseil, si du moins je suis réélu, mais parce que je continue à nourrir pour notre profession une grande passion.

Sa modernisation doit se poursuivre dans le respect de ses valeurs et de ses traditions.

J'espère pouvoir y contribuer et continuer à rendre à notre Ordre un peu de ce qu'il ma donné.

*7, rue de la Tour des Dames - 75009 Paris
Tél. : 01 45 55 75 05 - Fax : 01 45 55 29 79
Email : jrfarthouat@farthouat.com*



Jean-François Prat

Voici bientôt 37 ans que j'exerce notre profession. J'ai tenté, par goût, d'en découvrir les diverses facettes et j'en connais bien maintenant les joies, les poids, les passions et leurs limites aussi. Rien cependant ne me destinait à me porter candidat au Conseil de l'Ordre jusqu'alors et à m'en croire la vocation.

La profondeur des mutations économiques, l'accélération de la construction européenne et la profonde transformation qu'a connue notre profession me conduisent à lutter contre l'indifférence et la passivité qui pourraient nous tenter et à me faire une idée exigeante du rôle des représentants de notre profession dans un cadre inéluctablement et opportunément élargi au-delà de nos frontières.

Je voudrais aussi rappeler des principes qui me tiennent à coeur :

- 1 - Le principe de l'indépendance de l'avocat, le secret professionnel et la confidentialité doivent être revendiqués et défendus, non point dans un esprit protectionniste mais comme une manifestation fondamentale des Droits de l'homme dont les professionnels de toutes nations devraient être les gardiens.
- 2 - L'idée s'est développée au fil des ans, que notre profession se diviserait en deux métiers sans cesse plus éloignés : celui de l'avocat plaidant, souvent dit « traditionnel » et celui de l'avocat « d'affaires » que les bouleversements de l'économie moderne emporteraient irrésistiblement loin des palais de justice. Cette séparation obligée me semble une illusion et une erreur. Dans une société où se développent les Droits, toujours plus abondants et complexes, l'avocat qui plaide ne cessera de conseiller davantage et l'avocat d'affaires ne pourra ignorer la vie judiciaire. La formation des jeunes avocats devra préserver cette unité essentielle de notre profession.
- 3 - Il nous faut réfléchir sur le tissu économique, social, culturel, dans lequel nous vivons, et vivront nos jeunes confrères dans dix ans. Quelles qu'en soient les difficultés, la réalité de l'Europe se développera. Nous devrions travailler davantage avec nos confrères des barreaux d'Europe sur les perspectives qui s'ouvrent à notre profession, sur les moyens de prévoir et d'influencer l'avenir de nos cabinets et des droits européens.

Ce sont là quelques sujets parmi d'autres auxquels je me suis promis de consacrer du temps et de l'énergie. Ce pourquoi je sollicite votre confiance.

Docteur en droit

130, rue du Faubourg Saint-Honoré - 75008 Paris

Tél. : 01 44 35 35 35

Email : jeanfrancoisprat@bredinprat.com



*Chantal Meininger-
Bothorel*

Ecouter, réfléchir, agir : j'ai toujours essayé de me conformer à ce principe et c'est dans cet état d'esprit que je me présente au Conseil de l'Ordre dont la vocation est de fédérer nos opinions et nos personnalités si diverses, nos activités et nos spécialités si variées. Son autorité et son influence dépendent de l'engagement de chacun d'entre nous.

Je suis avocate depuis plus de 30 ans, associée dans un cabinet de taille moyenne, spécialisée en droit commercial, social et international.

Notre profession est en pleine mutation. Ces changements - mondialisation, sur-réglementation, adaptation aux nouvelles technologies - qui sont inéluctables génèrent des inquiétudes légitimes. Il nous faut y répondre.

Pour ma part, je retiens les objectifs suivants auxquels je m'attacherai en priorité :

- Améliorer la situation des jeunes qui ont de plus en plus de difficulté à intégrer nos cabinets et dont certains sont dans une précarité alarmante ;
- Mettre en œuvre la formation continue afin de leur permettre une intégration plus rapide dans l'Union européenne ;
- Accélérer les actions engagées et en susciter de nouvelles auprès des instances gouvernementales, dans un souci de transparence et d'efficacité : baisse de nos charges et de la TVA pour les particuliers, simplification des procédures par la médiation chaque fois qu'elle est possible. Il faut briser l'opacité où se réfugient les pouvoirs publics.
- Appuyer les projets de réformes de nos droits sociaux, surtout les modalités de départ à la retraite, et la prise en compte de la maternité pour les femmes ;
- Promouvoir notre action sur le plan international face à une concurrence de plus en plus forte.

Ayant rédigé des codes et défendu nos concitoyens dans certains pays en voie de développement, j'ai pu mesurer par delà nos libertés fondamentales, le prix du respect des droits de la défense, de notre indépendance, de notre déontologie et de notre secret professionnel.

Forte de cette expérience, je n'oublie jamais que notre profession est un combat et un engagement.

Je sollicite vos suffrages.

Prestation de serment en novembre 1967

Mariée, deux enfants

*Avocat associé au cabinet Peisse, Dupichot, Zirah, Meininger & associés,
faisant partie du réseau Gesica*

Auditeur de l'Institut des hautes études de sécurité intérieure (session 1997)

Chevalier dans l'Ordre national du mérite

22, avenue de Friedland - 75008 Paris

Tél. : 01 45 62 32 22 - Fax : 01 42 89 12 83

Email : chantalbothorel@wanadoo.fr



Michel Cervoni

La profession souffre : j'en ai fait le constat à l'occasion des responsabilités que j'ai déjà exercées dans le cadre de la profession.

Les « petits » cabinets sont en voie de paupérisation, les « grandes » ou « très grandes » structures sont bridées dans leur nécessaire développement ; opposer les modes d'exercice s'apparente à un suicide collectif alors qu'il faut au contraire prendre acte des différences, adapter nos règles en conséquence et promouvoir les indispensables synergies.

La représentation de la profession souffre également. Au plan national elle est trop éclatée, dans notre barreau elle est attaquée, de façon souvent outrancière, négative et donc préjudiciable car il ne suffit pas de critiquer avec véhémence si par ailleurs les griefs ne s'accompagnent pas de propositions. Nul ne peut sérieusement nier les progrès accomplis par notre Ordre, même si beaucoup reste à faire.

Voilà déjà deux bonnes raisons de solliciter vos suffrages.

On pourrait y ajouter la promotion d'une politique de l'honoraire, d'une véritable politique sociale, d'une politique de formation renouvelée et adaptée ; dans une communication parallèle je vous ferai part de mes réflexions à cet égard.

Mais la brûlante actualité commande surtout de s'opposer à la réforme projetée de la procédure, spécialement au décret - qu'il faut attaquer - instituant le ministère obligatoire d'un avocat au Conseil en matière sociale (demain en matière criminelle) comme au projet de ministère obligatoire d'Avoué en matière sociale.

Bien plus on nous propose, sous couvert de loyauté et de qualité (ce qui sous-entend désagréablement que nous en manquons) de vider l'appel de toute efficience en interdisant, devant la juridiction du deuxième degré, toute production de pièces nouvelles et l'articulation de moyens nouveaux.

Les magistrats y trouveront un confort certain dans le cadre d'une sorte de contrôle continu des connaissances, car les affaires seront jugées à moyens de Droit et de fait constants, mais à coup sûr le justiciable n'y trouvera aucun avantage et notre responsabilité professionnelle explosera car il ne sera plus possible de corriger certains errements quand bien même on les apercevrait.

On cherche en réalité à réguler le flux du contentieux par le renchérissement des coûts et le rétrécissement du périmètre d'exercice de l'avocat. Ces combats valent d'être livrés...et gagnés.

*SCP Brousse Cervoni Petat
104, rue de Rennes - 75006 Paris
Tél. : 01 42 22 18 66 - Fax : 01 42 22 84 29
Email : scp@avocats-bcp.com
35 ans d'exercice professionnel
Marié, 2 enfants
Président d'honneur de la CNBF
Ancien membre du CNB*



Jean-Claude Fréaud

J'ai prêté serment le 18 novembre 1970 (la Cour n'était pas disponible la semaine précédente).

Les promesses électorales n'engageant que les électeurs, et les programmes étant par nature volatiles,

je serais volontairement discret.

En revanche, j'espère pouvoir me rendre utile, notamment dans le secteur des ventes immobilières.



Pierre-Alain Barat

Mes chers Confrères,

Nous avons la chance d'exercer une profession qui peut se décliner sous des formes très variées avec des clientèles diversifiées et une mosaïque de structures d'exercice.

Cette différence de métiers ne doit pas suggérer des clivages, des corporatismes ou des antagonismes.

Nous devons rapidement définir les critères qui nous rassemblent afin de lui conserver impérativement son unicité autour de valeurs communes et d'éviter toute fracture qui serait des plus préjudiciables.

La rapidité des mutations technologiques, la proliférations de règles nationales et européennes, la globalisations des échanges, la concurrence de plus en plus présente de professions satellites génèrent pour beaucoup d'entre nous inquiétude, angoisse voire résignation.

Tous ensemble, nous devons relever ce défi pour dominer cette mutation irréversible, par la formation et la solidarité et occuper ainsi pleinement le marché du droit.

De plus en plus de jeunes sont attirés par notre profession mais rencontrent des difficultés d'intégration en dépit de leurs diplômes et souvent de leur double formation.

De nombreux collaborateurs ne peuvent par ailleurs pas développer de clientèle personnelle ou s'installer faute de moyens.

Nous devons appréhender ces difficultés afin d'assurer la pérennité de notre profession.

Face à ces défis, il importe de nous imposer et de nous unir et c'est en participant à la vie de notre Ordre que je souhaite apporter, avec mes convictions et aux côtés de notre Bâtonnier, mon concours pour conforter notre avenir et assurer celui des nouvelles générations.

19, boulevard Henri IV - 75004 Paris

Administrateur délégué auprès du FIF-PL

Administrateur auprès de l'OPCA-PL

Membre du Conseil consultatif de la CARPA

Membre de la Commission des textes et de la prospective du barreau de Paris

Secrétaire du Conseil régional de Paris de l'ACE



*Marie-France
Gaujal-Joseph*

Mes chers Confrères,

Après avoir exercé une trentaine d'années notre profession avec le souci d'y défendre les intérêts de nos clients, je souhaite aujourd'hui, forte de mon expérience et des compétences acquises, contribuer, avec l'Ordre et son Bâtonnier, au développement harmonieux des activités professionnelles de mes confrères.

Deux exemples :

- Est-il normal qu'au XXI^e siècle l'avocat perde encore parfois 4 à 5 heures de son temps à une audience où il ne prendra la parole que 20 minutes ?

Je souhaiterais participer à la réorganisation de notre vie judiciaire en concertation avec les magistrats et autres auxiliaires de justice dans une perspective « gagnant-gagnant » selon la formule à la mode...

- Est-il logique que l'avocat soit toujours perçu comme celui qui privilégie le conflit alors que nombre d'entre nous s'attachent quotidiennement à apaiser les esprits, à trouver des compromis acceptables par tous ?

Je voudrais développer notre image de conciliateurs sans cesse à la recherche de solutions.

Mon entourage dit de moi que je suis dynamique, d'accès facile et au service des autres.

Il est vrai que vie professionnelle intense et vie familiale m'ont appris à privilégier le concret, trouver des solutions et être efficace.

Ce sont des qualités que je propose aujourd'hui de mettre à votre service.

En remerciant tous les confrères qui m'accorderont leur confiance, je vous prie de me croire, plus que jamais, votre bien dévouée.

26, cours Albert 1^{er} - 75008 Paris

Tél. : 01 40 75 61 47 - Fax : 01 40 75 37 26

Email : gaujal-joseph@gide.com

Mariée, 2 enfants

Études de droit à l'université Paris II-Assas

Prestation de serment en janvier 1971



Charles Goldminc

*« Pour que l'on ne puisse abuser du pouvoir,
il faut que le pouvoir arrête le pouvoir »
Montesquieu (L'Esprit des Lois)*

COSAL - SYNDICAT DES AVOCATS LIBRES

Chers Confrères,

L'Ordre des avocats est occupé par une poignée de notables cumulant monarchiquement les trois pouvoirs : législatif, exécutif et judiciaire.

Le quatuor syndical subventionné (UJA, CNA, SAF et ACE) s'entend pour verrouiller nos institutions.

Nous ne devons plus éprouver la crainte révérencielle inspirée par l'arrogance de quelques apparatchiks qui tentent de faire croire qu'ils sont à votre service.

Ce qu'ils font ? Des rapports inutiles, des voyages, des bénéfices (8 millions d'euros en 2003 !), des leçons de morale et enfin des dépenses somptuaires, alors qu'ils prononcent chaque semaine l'omission des confrères pauvres !

COSAL - Syndicat des avocats libres, seul syndicat non subventionné, a investi une liste de candidats :

* Au Dauphinat : Vincent Delmas

* au Conseil de l'Ordre : Charles Goldminc, Maryla Goldszal.

Nous proposons :

- Un audit des comptes de l'Ordre,
- Une révision du taux de TVA,
- La défense de notre indépendance par l'adoption d'un délit d'outrage à avocat,
- La suppression par fusion des avoués inutiles et coûteux,
- La réévaluation des tarifs de l'aide juridictionnelle et des allègements de charges pour ceux qui acceptent les AJ,
- Un statut équilibré de la collaboration libérale,
- Et la démocratie ! Vote du budget, désignation par nous tous de Commissaires aux comptes, publicité de tous les débats.

Du concret ! Nous nous engageons tous, candidats COSAL, à vous rendre compte de ce qui se dit en grand secret au Conseil de l'Ordre et à tenir des permanences.

Issus du Syndicat des Avocats Libres, nous défendrons les intérêts matériels et moraux des avocats.

COSAL rassemble ceux qui pensent qu'on peut être à la fois respectueux de la déontologie, attaché à nos principes et exiger des réformes urgentes.

Comme 35 00 visiteurs l'ont déjà fait, vous pouvez nous rejoindre sur le site internet de COSAL, www.cosal.net que nous avons voulu à la fois interactif et démocratique, ou bien nous appeler.

Avocats, n'ayez plus peur ! Rejoignez nous pour les combats professionnels que nous mènerons tous ensemble !

9, rue Duphot - 75001 Paris
Tél. : 01 42 96 49 02
Fax : 01 49 27 95 05

SYNDICAT DES AVOCATS LIBRES (COSAL)
22, avenue de l'Observatoire - 75014 Paris
Tél. : 01 43 21 23 57 - Fax : 01 45 38 57 10
Email : contact@cosal.net - Site : www.cosal.net



Brigitte Longuet

« *La vertu de l'Avocat doit être une attitude de vie* »

Bâtonnier Jean Lemaire

Les élections au Conseil de l'Ordre sont un moment fort de notre vie professionnelle, de notre démocratie interne et de notre engagement d'avocat.

Il en est ainsi parce que l'Ordre est le garant de notre indépendance, de notre déontologie et du serment qui fait de nous les acteurs indispensables du service public de la justice.

Mais l'Ordre doit être aujourd'hui plus que cela.

Parce que le besoin de droit est de plus en plus fort et varié, pour que les avocats soient présents dans tous les secteurs du droit, l'Ordre qui nous représente, doit aussi mettre en œuvre les réformes nécessaires à notre profession.

Candidate, je souhaite exercer cette mission avec la double volonté de participer aux combats généraux de notre profession et d'apporter mon concours personnel sur des thèmes spécifiques qui nous mobilisent :

- la formation permanente, dont la mise en place active mais raisonnée, doit consolider les exigences de qualité et de professionnalisme de notre barreau,
- le contrat de collaboration libérale, moyen d'intégration des jeunes respectant l'indépendance et les spécificités de notre Profession, qui doit être assorti de garanties,
- la protection des intérêts de la profession : prévention et traitement des difficultés des avocats, réforme des baux professionnels.

J'ai pu mesurer l'importance de ces sujets grâce à ma double expérience d'élue et de responsable professionnelle :

- En qualité de membre du Conseil national des barreaux,
- En qualité de membre de la Commission nationale de concertation des professions libérales auprès des deux ministres, M. Dutreil et M. Jacob.

Dans ces mandats, j'ai pu apporter une contribution engagée.

Aujourd'hui, je souhaite, au sein du Conseil de l'Ordre, participer à un travail collectif avec mon enthousiasme, mes convictions et mon expérience de la Profession et de la vie publique, pour un métier que j'aime.

Pour toutes ces raisons, je sollicite vos suffrages.

Avocat au barreau de Paris depuis 1972

Spécialiste en droit des sociétés et droit immobilier

Membre du Conseil National des Barreaux,

vice-présidente de la Commission Textes et membre de la Commission de la Formation

Membre de la CNCPL auprès du Ministre délégué aux PME et professions libérales

Déléguée générale de la Commission nationale des professions libérales

Membre de l'ACE

Mariée - quatre enfants

56, rue de Chateaudun - 75009 Paris

Tél. : 01 45 53 06 33 - Email : b.longuet@longuet-associes.com



Edouard Didier

Mes chers Confrères,

Fort des valeurs acquises auprès d'un ancien avoué dans mes premières années de barreau et après avoir participé pendant plus de vingt ans au développement à Paris puis à Bruxelles de l'un des plus grands cabinets d'affaires français, je conduis depuis cinq ans le développement du bureau parisien d'un cabinet international.

En trente-deux ans de carrière, je me suis toujours battu dans le cadre de mes activités en droit communautaire et pénal économique pour la reconnaissance des droits de la défense et je me suis ainsi forgé la conviction que, au-delà des diversités d'exercice que connaît notre profession, nous, avocats, partageons des valeurs et des principes communs.

Tout au long de mon parcours professionnel j'ai conseillé et défendu mes clients en privilégiant deux convictions fortes :

- L'importance du travail en équipe avec des collaborateurs au recrutement et à la formation desquels j'ai consacré beaucoup de temps et d'énergie.
- La nécessité d'associer l'activité contentieuse à celle de conseil.

Par ailleurs, le caractère international de mon activité en matière de fusions et acquisitions m'a démontré l'importance de Paris comme grande place mondiale du droit. Il me paraît donc essentiel de faire entendre la voix du barreau français et plus particulièrement du barreau de Paris.

Le Conseil de l'Ordre doit représenter et fédérer chacune des différentes composantes de notre profession qui en font toute sa richesse.

Je suis convaincu de la nécessité de permettre à tous les avocats et notamment aux plus jeunes de trouver leur place dans cette profession afin qu'ils y trouvent le goût d'entreprendre, d'être novateurs et prospectifs. C'est la responsabilité des générations précédentes d'assurer leur formation. Notre métier en effet est un métier de praticiens, que l'on se doit de transmettre en préservant ses valeurs essentielles. Je souhaiterais également, fort de mon expérience dans ce domaine, faire des propositions dans le cadre du financement de l'installation des jeunes avocats.

C'est pourquoi je sollicite vos suffrages pour, au sein du conseil, participer à la promotion de nos principes fondamentaux, au développement de notre barreau à travers ses jeunes générations et contribuer à son rayonnement international.

Votre bien dévoué.

26, boulevard des Capucines - 75009 Paris

Tél. : 01 40 06 54 00 - Fax : 01 40 06 54 54

Prestation de serment le 20/12/1972

Marié, 2 enfants

Site : www.edouarddidier.com



Heidi Rançon-Cavenel

L'an passé vous avez été 1043 à porter vos suffrages sur mon nom. Ce résultat a été encourageant.

Vous me retrouvez aujourd'hui toujours prête à combattre pour dénoncer les atteintes portées aux libertés et à la défense, pour assurer l'accès de tous au droit et à la justice, pour préserver nos valeurs essentielles fondées sur notre déontologie, notre indépendance et notre devoir d'insolence.

Cette année écoulée a été riche en émotions et en transformations :

- Déclaration de soupçon consacrée par la loi du 11 février 2004, 3^{ème} directive en cours de préparation, devoir de vigilance,
- Dérégulation de l'exercice du droit,
- Loi PERBEN II, CRPC, etc,

Voilà pour les émotions.

- Formation continue,
- Réforme de la procédure civile,
- Codification de notre déontologie,
- Rapport Magendie, etc,

Voilà pour les modifications et l'évolution.

Face à ces changements, notre profession doit impérativement :

- Parler d'une seule voix et rester groupée aux côtés de l'Ordre et du Bâtonnier pour constituer le contre-pouvoir indispensable à toute société démocratique.
- Développer la compétence et en faire un principe d'excellence notamment par la formation continue aujourd'hui obligatoire.
- Investir les nouvelles sphères du droit et l'entreprise, reconquérir les domaines qui nous ont été confisqués et développer impérativement l'activité de conseil.
- Rapprocher le barreau traditionnel du barreau d'affaires. Prenons le temps de mieux nous connaître, rencontrons-nous, confrontons nos expériences, elles sont complémentaires. L'unité, le développement et le rayonnement de la profession sont à ce prix.
- Améliorer l'exercice quotidien de la profession.
- Etre solidaire de ses membres les plus fragiles.
- Tenir compte de sa féminisation et assurer la parité dans les instances professionnelles.

J'ai confiance en notre profession qui tire sa force et sa richesse de sa diversité que le Conseil de l'Ordre doit nécessairement refléter. Elle saura préserver l'acquis de nos principes essentiels et les conjuguer avec l'ouverture de la profession sur le 21^{ème} siècle et sur ce monde en pleine mutation.

La tâche est immense et c'est à celle-ci que je souhaite contribuer au sein du Conseil de l'Ordre en y apportant, outre mon expérience de femme et d'avocate, réflexion, travail et enthousiasme.

59, rue Galilée - 75008 Paris - Tél. : 01 47 23 38 56 - Fax : 01 47 20 07 24 - Email : rancon-cavenel@avocaweb.tm.fr
Licenciée ès lettres - Mariée, 2 enfants

Prestation de serment décembre 1974 à Paris, un an d'exercice au Tchad, 8 ans d'exercice à Nice et depuis 1983 à Paris
Associée gérante SCP Rançon-Cavenel & associés, Membre de la CNA

Vice-Présidente de l'association Lou mesclun, foyer des amitiés de la région niçoise à Paris

Secrétaire générale de l'Association française des femmes de carrières juridiques

Marraine d'un projet de coopération décentralisée à Ndioum, Sénégal



Gérard Nicolay

Mes chers Confrères,

Je souhaite me présenter au Conseil de l'Ordre pour participer activement aux décisions concernant notre profession.

Collaborateur chez un avocat aux Conseils puis conseil juridique et avocat, j'œuvre depuis près de 30 ans, comme nombre d'entre vous, à organiser et développer l'offre de service juridique.

Mes responsabilités dans un grand cabinet national et international, m'ont permis de mesurer les effets de la mondialisation sur notre pratique juridique et judiciaire. Je sais la nécessité d'innover et de toujours s'adapter à la demande de nos clients : ceux-ci exigent de nous toujours plus de disponibilité et de compétence tant dans notre prestation que dans l'organisation de nos cabinets quelle que soit leur taille.

Par mon implication au sein de la commission prospective de l'Ordre, j'ai pu apprécier tous les atouts de notre profession mais également les obstacles qu'il nous reste à surmonter.

Pour renforcer notre profession, il faut notamment :

- toujours rappeler et faire reconnaître par la société la spécificité de la profession d'avocat,
- affirmer qu'il n'existe pas de conflits entre le conseil et la défense,
- conforter la position du barreau français sans vouloir opposer deux systèmes de droit la « *common law* » et le « droit romain »,
- profiter des nombreuses possibilités que nous offre l'évolution de la société : le développement durable, la bioéthique, les nouvelles technologies,
- saisir l'opportunité de la nouvelle loi sur la formation et l'améliorer dans la forme comme dans le fond.

Ceci ne peut se faire qu'en préservant le caractère libéral de notre profession, le respect de l'éthique et de la déontologie.

Je suis comme beaucoup d'entre nous préoccupé par les projets de déréglementation de notre profession et ce, alors que partout dans le monde les gouvernements n'ont eu de cesse de réglementer ce qui ne l'était pas encore.

Je crois profondément que l'indépendance est un élément fondamental de différenciation et de valorisation de l'avocat.

Aussi est-ce avec enthousiasme, confiance et conviction que je sollicite vos suffrages lors des élections des 23 et 24 novembre.

7, rue Bayard - 75008 Paris (cabinet Carbonnier Lamaze Rasle)

Tél. : 01 53 93 61 41 - Email : gnicolay@carlara.com

58 ans, marié, 3 enfants,

Certificat de spécialisation fiscale

Ancien associé responsable de Landwell en France puis au niveau mondial

Membre de la commission prospective de l'Ordre

Ancien administrateur de l'EFB, membre de l'IBA et de l'ACE



Claude Lazarus

Chers Confrères,

Je ne suis pas avocat par vocation. Ce fut une décision mûrement réfléchie, guidée par une volonté : exercer un métier indépendant, dans un cadre déontologique rigoureux fortement teinté d'intérêt public.

Cette décision, je ne l'ai jamais regrettée.

Certes nos cabinets, qu'ils soient individuels, petites, moyennes ou grandes structures, sont des entreprises, mais nous ne sommes pas, et nous ne voulons pas être réduits au rôle de marchands de droit.

Or, la Commission européenne a lancé, depuis 2003/2004, une offensive multiforme contre notre métier (proposition de directive sur le marché intérieur des services de janvier 2004, rapport sur la concurrence dans le secteur des professions libérales de février 2004, mais aussi proposition de troisième directive antiblanchiment), qui semble bien aller dans ce sens. Considérant que la réglementation de notre profession réduit la concurrence entre avocats, la Commission se fait l'apôtre d'une déréglementation qui risque de nous faire perdre notre identité.

Mais c'est oublier que l'avocat joue un rôle essentiel dans la vie démocratique du pays et pour le maintien de l'Etat de droit, et que la réglementation de la profession vise à protéger non pas les intérêts de l'avocat, mais des intérêts publics fondamentaux et, à travers eux, les intérêts de nos clients.

Pour ces raisons, il est essentiel que l'Ordre, de concert avec le CNB, s'oppose, sans paranoïa mais avec vigilance, à toute approche mercantile qui émanerait de la Commission et des autorités nationales de concurrence.

Habitué depuis plus de 25 ans aux combats bruxellois et aux discussions serrées avec la DGCCRF, je n'ai pas d'autre ambition que de mettre cette expérience du droit communautaire et de la concurrence au service de notre profession.

Tel est le sens de ma candidature.

Marié, 3 enfants

Diplômé d'HEC et de Sciences-Po (Paris)

Avocat depuis 1976

Associé (1980-1999) et membre du Directoire (1992-1999) du cabinet Jeantet & Associés

Associé et membre du Partnership Council (2001- octobre 2002) du cabinet Herbert Smith

Associé du cabinet Clifford Chance (depuis octobre 2002)

Assistant à l'Université Paris X (1971-1986), professeur assistant à l'ESCP (1971-1977)

Membre de l'Association française d'études de la concurrence et de l'Association des juristes européens

Membre du groupe de réflexion institué par le Ministre des affaires européennes sur « la régulation européenne des réseaux » (2003/2004)

Chevalier de la Légion d'honneur



Christian Gardel

Mes chers Confrères,

Nous sommes une profession mais y exerçons sous des formes diverses, une multitude de métiers. Face à cette diversité, l'Ordre a un rôle essentiel : permettre à chacun, quel que soit son mode d'exercice, de s'accomplir - faire que collectivement nous soyons forts et respectés.

Le Conseil est l'objet de critiques, voire d'attaques démesurées, or jamais le besoin d'une institution ordinaire puissante et représentative n'a été aussi nécessaire qu'aujourd'hui.

La Justice est un facteur de cohésion sociale, nous sommes des acteurs majeurs de cette institution, nous devons donc, non seulement être écoutés, mais entendus et ne pourrions l'être qu'ensemble, au travers d'un Ordre solidaire, combatif et exemplaire au service d'une profession en recherche permanente d'excellence.

Solidaire en permettant à tous de trouver rapidement, le soutien, l'assistance et l'écoute qu'ils sont en droit d'attendre - en définissant par la concertation un statut clair de la collaboration libérale - en contribuant en liaison avec les institutions de notre profession à la pérennisation de nos régimes de retraites et de protections sociales - en oeuvrant pour que cessent les tendances démagogues qui voudraient opposer deux barreaux, alors qu'il ne doit exister qu'un barreau de Paris, enrichi par ses différences et ses complémentarités.

Combatif en luttant contre les «concertations» auxquelles nous sommes conviés en préalable à des décisions qui nous sont en fait imposées - en défendant notre conception du secret et des droits de la défense - en prenant une part active à la promotion de la francophonie - en poursuivant la conquête des espaces judiciaires et juridiques qui nous échappent - en devenant une vraie force de lobbying.

Exemplaire et innovant dans la formation initiale des élèves d'une école du barreau rénovée et dans la formation continue. Seuls notre compétence et notre professionnalisme imposeront à nos interlocuteurs le respect de notre profession - exemplaire enfin dans le respect strict d'une déontologie adaptée aux marchés qui sont les nôtres et qui est l'un des ciments qui nous unit.

Après 28 ans d'exercice je souhaite pouvoir rendre à notre profession ce qu'elle m'a apporté en participant activement à la poursuite du développement d'un barreau conquérant, reconnu et respecté. C'est pour contribuer à ce combat que les 23 et 24 novembre prochain je solliciterai vos suffrages, en vous assurant de ma disponibilité et de mon dévouement.

Né le 26 janvier 1950 - marié - 3 enfants

Maîtrise et IEJ Paris XII (1976)

Prestation de serment, 8 décembre 1976

Membre de la Commission permanente de l'UJA de 1977 à 1981

Secrétaire de la Conférence (promotion 1977-1978)

Délégué national de la Fnuja 1978-1979

Membre de la Commission prospective en 2001

Ancien premier adjoint au Maire de la Celle-Saint-Cloud (78)

Intervenant du pôle HEC Executive Education

Cabinet Charvet-Gardel & associés - 24, rue de Prony - 75017 Paris



Marie-Pierre Tiétard-Frogé

Une profession nécessaire ...

Une profession dynamique qui sait concilier tradition et modernité, contraintes du marché et souci de la défense pour tous,

Une profession centrale, entre citoyen et Administration, entre justiciable et juridictions, dans un espace juridique européen, bientôt mondial,

Une profession exposée, jalousée, dénigrée dont certains, concurrents ou autorités de régulation (ou de dérégulation) aimeraient se passer,

Une profession attirante à juste titre pour beaucoup de jeunes,

... à laquelle je souhaite être utile

Ayant créé mon cabinet, exerçant de fait et par choix depuis mon inscription au barreau, dans de petites ou moyennes structures, j'en connais les difficultés (et les avantages) spécifiques.

Mais je refuse les oppositions faciles selon la taille des cabinets ou entre juridique et judiciaire, entre défense et conseil. J'ai toujours conseillé ma clientèle ; j'ai toujours essayé d'éviter le contentieux. D'autres préfèrent intégrer ou développer une plus grande structure. Nous sommes unis par notre serment, nos valeurs communes. Dans cette confraternité exigeante, la diversité de nos exercices apparaît comme une richesse.

Nos difficultés, notre stress parfois viennent d'une image que nous ne contrôlons pas, de nos responsabilités croissantes quand nous ne pouvons seuls pallier les lenteurs et parfois les errements de l'administration et de l'appareil judiciaire, du caractère moins solvable d'une clientèle de personnes, d'une discussion, sinon d'une contestation plus fréquente de nos honoraires alors que les charges et les contraintes administratives augmentent, ...

De nombreuses améliorations sont possibles : exigence de concertation avec tous les acteurs du droit, transparence de l'honoraire et amélioration des procédures de fixation et de recouvrement, réflexion poursuivie sur l'accès au droit et l'aide juridictionnelle et juridique, baisse de la TVA au moins pour la clientèle de particuliers, développement de services communs, justification des cotisations obligatoires, aides à l'installation des jeunes confrères ...

Pour chacun d'entre nous, j'espère y travailler ...

49, rue de Boulainvilliers - 75016 Paris

Tél. : 01 42 24 52 54 - Email : mptttf@wanadoo.fr

Site d'échanges : <http://mptttf.affinitiz.com/>

Prestation de serment le 25 janvier 1978 - Exercice individuel

Maître de conférences à l'Université Versailles-Saint Quentin

Doctorat d'État en Médecine 1993

DES Droit public 1972 DES Sciences économiques 1972

Un fils (20 ans)



Daisy-Débora Grincager

Justice, Equité, satisfaction de dire des vérités sans vexer ni choquer l'auditoire, afin de corriger les entraves à la Justice, d'améliorer la vie, de se débarrasser des ondes parasites, de promouvoir des idées nouvelles pour faciliter l'exercice de la profession, faire preuve d'honnêteté, de loyauté, d'honorabilité, et d'enthousiasme, voilà l'Idéal de la fonction d'avocat.

D'autres préoccupations sont attachées à notre profession : faire en sorte que l'Avocat soit un professionnel apprécié du justiciable, non pas seulement comme défenseur de son dossier, mais également comme un élément de structure de la société qui va instaurer des habitudes du respect du droit.

Un souci cependant vient perturber l'opinion du justiciable, même très satisfait de l'assistance d'un avocat pour résoudre son contentieux : les honoraires à payer.

L'honoraire est libre, mais malheureusement souvent amoindri à cause d'une mentalité réductrice du justiciable qui cherche à imposer un prix assez inférieur au service rendu.

Il faudrait promouvoir des correctifs d'opinions pour supprimer ce mauvais esprit.

Un effort particulier doit être fait en faveur des petites structures d'avocat : il faudrait réfléchir sur une meilleure répartition des dossiers de la Région Parisienne entre grandes structures et petites structures.

L'Ordre doit être capable de rassurer les plus ambitieux, en les incitant à laisser une partie de la clientèle se diriger vers les cabinets individuels, souvent très compétents mais peu connus.

Cela, d'autant plus que les cotisations de base à l'Ordre sont égales pour tous les avocats qu'ils soient petites ou grandes structures !

Je veux bien, quant à moi, donner de mon temps à notre Ordre, pour contribuer à améliorer la Profession, au profit de tous nos confrères.

5, rue de l'Arc de Triomphe - 75017 Paris

Tél. / fax : 01 44 09 03 94

Diplômée de l'Université Paris II-Assas

Prestation de Serment en 1980

Exercice individuel



Jean-Marc Delas

Mes chers Confrères,

Qu'attend-on d'un membre du Conseil de l'Ordre ?

Pour beaucoup, qu'il participe aux travaux du Conseil, contribuant ainsi à ce que la profession se modernise sans rien perdre de son âme.

Pour d'autres, confrontés à des difficultés passagères, un conseil, une assistance, un soutien.

Si je suis à nouveau candidat au Conseil, c'est parce que je crois pouvoir être utile.

J'ai longtemps pensé qu'il était incompatible d'appartenir à une institution et d'être un esprit libre.

Je crois, aujourd'hui, au contraire, qu'il y a un vrai intérêt à ce que chacun s'y exprime.

Défendre notre Profession.

Avec conviction.

12, avenue Pierre 1er de Serbie - 75116 Paris

Tél. : 01 40 70 00 02 - Fax : 01 47 23 55 00

Email : delasavocat@wanadoo.fr

51 ans. 3 enfants.

Diplômé de l'Institut d'études politiques de Paris (1978)

Ancien Secrétaire de la Conférence du stage (1985)

Auditeur de la 50ème Session de l'Institut des Hautes Études

Auditeur de la 1ère session du centre des Hautes Études de l'Économie (2003-2004)

de Défense Nationale (1997).

Activités dominantes : droit commercial, droit bancaire, droit pénal économique.



Françoise Sartorio

Pourquoi suis-je candidate ?

D'abord parce que j'aime les défis dont ma vie professionnelle a été jalonnée :

- m'installer dès la fin de mon stage,
- me spécialiser en droit public, à une époque où peu de confrères s'intéressaient à cette matière et travailler exclusivement pour les personnes publiques (collectivités locales, Etat, etc.),
- former et fidéliser de jeunes confrères pour leur transmettre ma passion de ce métier et mon éthique professionnelle.

Ensuite parce que j'aime les engagements.

Sollicitée en 2004 par l'Ordre pour participer aux travaux de sa commission du Titre II, je me suis lancée avec conviction dans la défense du périmètre du droit, ce bastion attaqué de toute part au nom duquel les avocats défendent tant bien que mal leur spécificité contre une concurrence grandissante.

Je souhaite prolonger cette action au sein du Conseil de l'Ordre avec d'autres combats :

- travailler à l'adaptation de nos règles déontologiques, parfois en décalage avec le contexte concurrentiel dans lequel nous exerçons notre métier d'avocat,
- anticiper les évolutions du marché au lieu de les subir,
- valoriser le conseil, activité exigeante qui responsabilise l'avocat (par exemple les missions réalisées dans le cadre des nouvelles formules de partenariat public-privé),
- contribuer au développement des relations entre les avocats et les magistrats des juridictions administratives,
- donner de l'espoir à nos jeunes confrères en leur donnant des perspectives de carrière conformes à leurs attentes et à leur investissement dans nos cabinets,

et puis rencontrer des confrères, échanger, participer à une action collective...

C'est pourquoi je me présente à vos suffrages, consciente de mes responsabilités et de l'engagement que cette candidature représente.

Spécialisée en droit public

Membre de la commission du Titre 2

Exerce à son compte depuis 1980, en SCP depuis 2000

47 ans, un enfant

15-17, avenue de Ségur - 75007 Paris

Tél. : 01 44 42 02 70

Email : francoise.sartorio@club-internet.fr



Maryla Goldszal

*« Pour que l'on ne puisse abuser du pouvoir,
il faut que le pouvoir arrête le pouvoir »*

Montesquieu (L'Esprit des Lois)

COSAL - SYNDICAT DES AVOCATS LIBRES

Chers Confrères,

L'Ordre des avocats est occupé par une poignée de notables cumulant monarchiquement les trois pouvoirs : législatif, exécutif et judiciaire.

Le quatuor syndical subventionné (UJA, CNA, SAF et ACE) s'entend pour verrouiller nos institutions.

Nous ne devons plus éprouver la crainte révérencielle inspirée par l'arrogance de quelques apparatchiks qui tentent de faire croire qu'ils sont à votre service.

Ce qu'ils font ? Des rapports inutiles, des voyages, des bénéfices (8 millions d'euros en 2003 !), des leçons de morale et enfin des dépenses somptuaires, alors qu'ils prononcent chaque semaine l'omission des confrères pauvres !

COSAL - Syndicat des avocats libres, seul syndicat non subventionné, a investi une liste de candidats :

* Au Dauphinat : Vincent Delmas

* au Conseil de l'Ordre : Charles Goldminc, Maryla Goldszal.

Nous proposons :

- Un audit des comptes de l'Ordre,
- Une révision du taux de TVA,
- La défense de notre indépendance par l'adoption d'un délit d'outrage à avocat,
- La suppression par fusion des avoués inutiles et coûteux,
- La réévaluation des tarifs de l'aide juridictionnelle et des allègements de charges pour ceux qui acceptent les AJ,
- Un statut équilibré de la collaboration libérale,
- Et la démocratie ! Vote du budget, désignation par nous tous de Commissaires aux comptes, publicité de tous les débats.

Du concret ! Nous nous engageons tous, candidats COSAL, à vous rendre compte de ce qui se dit en grand secret au Conseil de l'Ordre et à tenir des permanences.

Issus du Syndicat des Avocats Libres, nous défendrons les intérêts matériels et moraux des avocats.

COSAL rassemble ceux qui pensent qu'on peut être à la fois respectueux de la déontologie, attaché à nos principes et exiger des réformes urgentes.

Comme 35 00 visiteurs l'ont déjà fait, vous pouvez nous rejoindre sur le site internet de COSAL, www.cosal.net que nous avons voulu à la fois interactif et démocratique, ou bien nous appeler.

Avocats, n'ayez plus peur ! Rejoignez nous pour les combats professionnels que nous mènerons tous ensemble !

18, rue Marignan - 75008 Paris

Tél. : 01 44 95 72 72

Fax : 01 44 95 72 73

SYNDICAT DES AVOCATS LIBRES (COSAL)

22, avenue de l'Observatoire - 75014 Paris

Tél. : 01 43 21 23 57 - Fax : 01 45 38 57 10

Email : contact@cosal.net - Site : www.cosal.net



Jean-Luc Boussard

En dépit des extraordinaires richesses de notre Barreau, du privilège qui est le nôtre de réunir dans l'unité et la diversité autant d'idéaux, de talents, d'expérience et de compétences, je sens notre profession et notre Barreau inquiets.

A l'extérieur, on voit bien les tenants d'une dérégulation radicale qui ne font pas mystère de leur objectif : il faut gommer ce qui fait la spécificité de l'avocat, faire de celui-ci un professionnel comme un autre, pour la plus grande satisfaction évidemment de professions latérales ouvertement désireuses de s'approprier une part de nos activités.

A l'intérieur de notre Barreau, d'autres dangers menacent, celui par exemple d'un repli de chacun sur soi et, surtout, d'un divorce entre ce qu'il est convenu d'appeler les cabinets d'affaires et le Palais plus traditionnel.

Parce que nous ne réussissons à défendre notre profession contre les menaces de l'extérieur que si nous démontrons jour après jour notre unité, ma candidature est entièrement tournée vers cet objectif.

Les chantiers sont nombreux. Parmi bien d'autres, on retiendra la formation, le statut des collaborateurs, la défense sans aucune concession de notre secret professionnel, la réflexion sur l'ouverture de notre profession vers d'autres métiers du droit, la TVA applicable à nos prestations, l'avenir de notre système de retraite...

Très simplement, j'ai le sentiment que je peux, avec notre Bâtonnier et notre Conseil de l'Ordre, servir notre Ordre. Je souhaite vivement pouvoir mettre mon expérience au service de l'avenir de notre Barreau en contribuant tout particulièrement à l'ouvrir encore davantage vers l'Europe et l'international.

Ce mouvement est déjà largement amorcé et, à cet égard, il faut saluer les choix qu'ont fait, il y a plusieurs années, les responsables de notre Ordre. Paris est déjà la première place du droit en Europe continentale. Ce mouvement doit se poursuivre et il faut consolider et développer cet acquis.

Je suis persuadé de l'importance de cet objectif, en particulier pour nos jeunes confrères. Je suis également convaincu que nous pouvons continuer d'ouvrir résolument notre Barreau à l'international sans, pour autant, renier nos valeurs dont nombre de nos confrères étrangers sont conscients du bien fondé.

Aujourd'hui, l'importance et l'originalité du Barreau de Paris en Europe sont incontestables. Nous pouvons, ensemble, nous donner les moyens de promouvoir et exporter nos valeurs et nos principes essentiels.

Tél. : 01 55 04 15 15

Fax : 01 55 04 15 16



Dominique Tricaud

EN ORDRE DE MARCHÉ

Merci à toutes celles et à tous ceux qui se sont mobilisés au mois de mars autour de ma candidature pour un Ordre véritable garant de toutes les Défenses.

Face à l'instauration d'une ère de soupçon et d'appauvrissement de notre mission je vous propose de poursuivre ensemble ce combat.

Avocat militant depuis vingt trois ans, je veux continuer à agir avec vous pour le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales menacés.

Je n'admet pas que notre activité puisse être qualifiée un jour de « *prestation juridique commerciale* » soumise au régime général de la concurrence comme le propose le Commissaire européen Mario Monti.

C'est aujourd'hui plus que jamais qu'il appartient au Conseil de l'Ordre de poser les limites, de préparer notre avenir et d'être enfin l'Avocat de notre profession.

C'est cet Ordre-là que je veux servir :

- un Ordre qui s'insurge contre les dérives sécuritaires,
- un Ordre qui soit le porte-voix des droits de la Défense,
- un Ordre qui n'admette pas que nous soyons contraints d'établir des déclarations de soupçon contre nos propres clients sous peine d'être présumés complices de blanchiment !

Je m'engage à agir pour y renforcer la démocratie, peser face aux pouvoirs publics, anticiper les évolutions de notre profession et à saisir sans relâche le Conseil de nos difficultés quotidiennes.

J'assurerai cette mission en toute transparence en vous en rendant compte une fois par mois et en restant disponible (Tél. : 06 78 23 20 09).

Tel est le sens de ma candidature.

C'est un projet collectif, réaliste, qui engage tous les Avocats, honoraires, inscrits, stagiaires et que nous devons porter au Conseil, ensemble.

4, place Denfert-Rochereau - 75014 Paris

Tél. : 01 40 64 00 25 - Fax : 01 42 79 84 14

Email : dominique.tricaud@wanadoo.fr

49 ans, marié, un enfant

Prestation de serment le 29 avril 1981

Ancien secrétaire de la Conférence du stage (promotion 1986)

Ancien membre du conseil syndical du Syndicat des Avocats de France (SAF)

Président du Mouvement pour le droit à l'éducation des jeunes sous protection judiciaire

Secrétaire général de la Fédération internationale d'Helsinki des droits de l'homme (France)

Vice-président de l'association Justice-Action-Liberté



Béatrice Castellane

Elargissons notre horizon.

Enrichissons-le de nos différences.

Petit, moyen ou grand cabinet, nostalgique du Palais-Bonheur ou passionné de nouvelle technologie, originaire d'une autre profession ou d'une autre culture, chaque compétence a sa place dans notre profession.

Pour chaque question à traiter, ne serait-ce que pour structurer, gérer et promouvoir nos cabinets il existe la solution équilibrée qui emporte l'adhésion de tous.

Quand le consensus ne s'impose pas, c'est qu'il faut travailler et travailler encore dans la recherche, forte et unifiée de notre intérêt.

La contribution de tous est dès lors une ardente obligation.

Fille d'avocat, rôdée à la défense pénale exercée pendant mes cinq premières années de barreau, j'ai décidé ensuite, au sein de ma TPE *, de me consacrer à la clientèle civile et commerciale avec une compétence particulière en droit social collectif.

Pour moi, progresser dans la cohérence c'est porter sur nous-mêmes un autre regard, adopter un autre angle de vue, pour réussir à renforcer le rayonnement de notre Barreau.

C'est dans cette dynamique que je me propose à vos suffrages. Je développerai les idées concrètes qui me semblent importantes dans le respect scrupuleux des valeurs essentielles qui nous sont chères: confidentialité, indépendance, éthique.

* Toute Petite Entreprise

Prestation de serment 19/01/83

DEA Droit des Affaires

Présidente de l'Association des juristes franco-britanniques (Ajfb) Section française

Castellane avocats

Création le 01/01/1987

10, rue Chardin - 75016 Paris

Tél. : 01 45 20 69 60 - Fax : 04 45 20 69 80

Email : castellane.avocats@wanadoo.fr



Didier Leick

Mes chers Confrères,
J'ai toujours pensé que je ne serai jamais candidat au Conseil de l'Ordre. Aujourd'hui, deux raisons essentielles me conduisent à solliciter vos suffrages.

La première est aussi la plus importante et la moins avouable : j'en ai envie.

Bientôt 22 ans d'exercice professionnel : deux collaborations, la Conférence du stage, l'installation en 1988, la constitution d'une SCP, le recrutement d'un puis plusieurs collaborateurs, la nécessité de se développer, le souci d'assurer la pérennisation d'une petite structure, l'ouverture de celle-ci à deux jeunes associés ex-collaborateurs. Cette histoire est la mienne et celle de certains d'entre nous. Pas de tous. Elle est même aux antipodes d'autres parcours professionnels. Je reste convaincu que cette diversité est une force pour notre barreau. Pour tous cependant, il vient un jour où l'on éprouve le désir de passer et penser à autre chose. J'aimerais vous être utile.

Mon principal objectif : que l'Ordre reste, devienne ou redevienne (chacun rayera les mentions qu'il estime inutiles...) le lieu privilégié de la défense des droits de la défense, au quotidien, par delà les célébrations convenues, et vis-à-vis de tous (avocats, magistrats, policiers, presse, pouvoirs publics, grand public).

Il n'est ensuite pas concevable, et pour finir pas supportable, que nous passions tous autant de temps au service d'autrui pour être, au bout du compte, une profession collectivement si peu appréciée.

Si je suis guéri de la mythologie du «Grand Soir» et de «la réforme du Code de procédure pénale», je ne le serai jamais de l'absolue nécessité de nous faire respecter, entendre et comprendre. C'est la seconde raison de ma candidature.

L'indépendance - qualité d'avocat communément admise comme primordiale - serait-elle un handicap pour oser être candidat et prétendre être élu ? Beaucoup l'affirment. J'ai tendance à penser, au contraire, que c'est un avantage.

Vous apporterez les 23 et 24 novembre prochains la seule vraie réponse qui vaille : la vôtre.

Bien à vous.

45 ans, marié, 2 enfants,

Prestation de serment : 19/01/1983,

*Ancien Secrétaire de la Conférence (Promotion 1985 - Discours de rentrée : éloge de Pierre Mendès France),
CS en droit pénal,*

Activités dominantes : droit pénal, droit de la famille, droit de la presse.

SCP Leick-Raynaldy & associés - 3, rue Gay Lussac 75005 Paris

Tél. : 01 43 25 42 42 - Fax : 01 43 29 95 34 - Toque P 164

Email : leick-raynaldy@leick-raynaldy.com



Jacques Huillier

François Mitterand a dit : « Ce ne sont pas le sexe et l'argent qui mènent le monde, c'est la vanité. »

Quelle belle illustration qu'une candidature aux élections du Conseil de l'Ordre !

Passé cet éclair de lucidité et d'œcuménisme électoral, je veux dire, à titre de profession de foi, ma foi dans la profession, une profession en quête de nouveaux repères et de nouvelles perspectives.

Ma candidature est placée sous le signe de l'indépendance et de la valeur ajoutée de nos prestations.

En cela, je revendique le titre d'artisan.

Parce qu'être artisan c'est développer un savoir-faire, quels que soient la taille de la structure et le mode d'exercice.

Parce qu'être artisan, c'est refuser de n'être qu'un prestataire de service.

Parce qu'être artisan, c'est refuser que le droit devienne une simple marchandise.

Parce qu'être artisan, c'est tout simplement aimer le travail bien fait.

Ma candidature est aussi celle de l'attachement à l'activité judiciaire, parce qu'elle est au cœur de notre profession.

19, boulevard Henri IV - 75004 Paris

Tél. : 01 48 04 51 44

Email : jhuillier@tiscali.fr

Prestation de serment : 28 novembre 1984

Ancien secrétaire de la Conférence du stage

Membre du conseil consultatif de la Carpa

Spécialisé en droit de la propriété intellectuelle



Olivier Morice

FORCE, COURAGE, PROXIMITE

LA FORCE de notre Ordre réside dans sa capacité à réunir des femmes et des hommes exerçant avec des pratiques différentes, dans la certitude pour tous que l'unité à rechercher est indispensable pour être crédibles tant auprès des autorités politiques que de nos confrères.

Sans la force de l'Ordre, le prestige de notre profession et sa raison d'être risquent de se voir de plus en plus attaqués.

LE COURAGE de notre Ordre, c'est de rappeler à temps et à contretemps les grands principes fondamentaux permettant de respecter les libertés individuelles et le développement des entreprises.

C'est de redire, même lorsque des lois dangereuses ont été votées, qu'il est totalement contre nature que nous soyons amenés à dénoncer nos clients et que nous devons faire preuve d'une extrême vigilance dans l'application du « plaider coupable » à la française, au risque d'une profonde modification des règles de la procédure pénale.

D'une manière générale, le courage c'est d'être s'il le faut le dernier rempart du droit face aux dérives de plus en plus sécuritaires que certains voudraient nous imposer.

Le courage, c'est de rappeler que la justice n'est jamais la résultante d'une connivence, mais que c'est en restant dans leur mission que les avocats seront réellement respectés.

Le courage, c'est d'oser demander avec insistance une formation commune entre les avocats et les magistrats pour faire cesser la regrettable suspicion qui peut encore exister.

LA PROXIMITE pour accueillir, écouter, former, donner avec enthousiasme le meilleur de ce que nous avons aux plus jeunes qui veulent exercer notre profession.

La proximité, c'est aussi tenir compte de certaines détresses que peuvent vivre nos confrères, détresses humaines, financières, liées à des échecs, à la maladie, à des épreuves.

Sans cette proximité, notre Ordre deviendrait inhumain.

Avocat pénaliste, ce sont ces valeurs à l'écoute de l'expérience des plus anciens que j'entends mettre au service de l'Ordre.

11, rue Saint-Dominique - 75007 Paris

Tél. : 01 53 85 41 41 - Fax : 01 53 85 43 88

44 ans, marié, quatre enfants

Prestation de serment 11 décembre 1985

Ancien Secrétaire de la Conférence du stage du barreau de Versailles, promotion 1987

Membre de l'Association des avocats pénalistes (Adap)

Email : cabinet.morice@wanadoo.fr



Jérôme Depondt

Se mettre au service d'autrui, avec passion et désintéret, n'est ce pas là une facette essentielle de notre profession, de notre serment ?

C'est avec cette énergie, le même désintéret, et tout aussi passionnément, que je souhaite, par vos suffrages, me mettre au service de notre Barreau !

Les fondements qui nous unissent sont solides et bons, ils nous ont permis de résister, avec plus ou moins de succès, selon nos formes d'exercice et nos domaines d'activité, aux évolutions économiques et à la déréglementation professionnelle. Mais cela ne suffit pas, aucune entreprise n'évolue sans investir, les avocats ne resteront libres et indépendants sans se remettre en cause.

Remis en cause, nous le sommes, le Commissaire européen Mario Monti s'y emploie, mais nous ne progresserons qu'en prenant de l'avance, qu'en étant «modernes» !

Nous devons œuvrer pour doter nos structures d'exercice des outils juridiques et matériels les plus adaptés à notre avenir.

Nous devons être les acteurs de l'évolution des mentalités pour placer le droit au rang des priorités de l'entreprise et des particuliers.

C'est cette «modernité», issue d'expériences acquises auprès d'associations internationales, telles que l'Association internationale des jeunes avocats (AIJA) ou nationales, telles que l'UJA de Paris, que je m'engage à apporter à notre Ordre pour les challenges qui sont les siens dans les prochaines années.

Faut il subir la déréglementation ou en tirer profit pour adapter nos structures et s'enrichir de l'émergence du « Marché du droit » ?

La réponse ne me paraît faire aucun doute !

Les réflexions et propositions publiées par la commission prospective de l'Ordre sont autant de défis et de projets qu'il nous faut relayer comme l'ont fait nos prédécesseurs animés du même idéal.

Je m'y engage avec votre soutien. Je vous remercie de la confiance que vous me témoignerez par votre vote.

Né le 21 août 1960

Prestation de serment le 18 décembre 1985

Membre de la Commission permanente de l'UJA de Paris (86-91)

Secrétaire général d'honneur de l'AIJA (92-96)

Associé de la SCP Chain Lacger & associés depuis 1991

Elu municipal en Eure-et-Loir depuis 1995



Sorin Margulis

Mes chers Confrères,

Après deux décennies d'exercice des droits de la défense, après avoir été formé par les meilleurs, je souhaite maintenant mettre mon expérience au service de la collectivité.

En marge des problèmes de fond posés par l'évolution judiciaire qui me préoccupent comme chacun d'entre nous, je constate que chaque année apporte son contingent de complications supplémentaires. Nous devons tout accepter, mais on ne nous pardonne rien.

Des obstacles sont créés à dessein pour rendre chaque jour plus difficile notre métier au quotidien et tenter de nous décourager. Les exemples sont nombreux et connus de tous, au pénal bien sûr, et dans toutes les matières. Mais celui qui s'oppose et s'indigne seul suscite plutôt l'amusement que l'intérêt et le soutien.

Pour être entendu, il faut être représentatif.

Je me présente donc au Conseil.

Une institution ancienne et crédible.

Un cadre d'action pour une candidature de conviction.

Une certaine image de l'avocat : un des acteurs majeurs de l'œuvre de justice, évidence qui doit être continuellement rappelée avec force.

C'est dans cet esprit que je souhaite participer aux travaux de l'Ordre. Pour que nous ayons toute notre place aux côtés de ceux qui doivent être défendus et conseillés.

Pour passer le relais à ceux qui, nombreux, nous succéderont.

Croyez, mes chers Confrères, à l'assurance de mon dévouement et de mon opiniâtreté à vous représenter.

Marié, deux enfants

Avocat depuis 1985

Membre de l'Association des Avocats Pénalistes depuis sa création



Jérôme Charpentier

Mes chers Confrères,

Quel vent me pousse à briguer vos suffrages ?

Installé depuis 2000 dans une petite structure de 3 avocats pratiquant essentiellement le judiciaire, mon mode d'exercice peut sembler dépassé, appelé à disparaître selon certains d'entre nous.

Pourtant j'aime le contact direct avec les clients, les magistrats, les ambiances des salles d'audiences quelque soit leur taille et leur importance, retrouver mes Confrères en attendant que mon affaire soit appelée,

J'aime mener à bien mon dossier et toute attente de décision me donne toujours des angoisses.

J'aime mon métier, ma profession par un atavisme remontant à plusieurs générations qui ont arpenté notre Palais, son mode d'exercice actuel et j'apprécie notre déontologie.

J'admire aussi nos confrères qui n'hésitent pas à défendre nos intérêts communs tant dans le cadre de notre Conseil que dans toutes les réunions, commissions, organismes, Caisses diverses où notre avenir se joue.

Ils consacrent leur temps pour la sauvegarde de notre activité, l'amélioration de son exercice quotidien et méritent notre respect.

Mon ambition est de pouvoir apporter ma pierre à l'édifice. Je ne vous promets rien d'autre que me mettre à l'ouvrage pour notre bien à tous plutôt que d'attendre passivement en maugréant contre les gouvernants de tous ordres et de tous niveaux.

Mener un équipage à la victoire exige un bon barreur, un fin tacticien, un navigateur hors pair, des équipiers vaillants et un barreau (pardon bateau !) performant.

Nous en sommes capables !

La tâche est d'importance, mais mon désir d'y participer est profond.

Votre bien dévoué confrère.

Marié, 40 ans, 4 enfants

Prestation de serment le 13 janvier 1987

Trésorier de la Chaîne Casella

37, rue Davioud - 75016 Paris

Tél. : 01 45 20 67 31

E-mail : j-charpentier@wanadoo.fr



Pierre Chaufour

Ma candidature m'apparaît comme le prolongement naturel de mes différents engagements professionnels et associatifs.

Avant même de prêter serment, préstagiaire, j'ai eu l'honneur d'être élu à la Commission Permanente de l'UJA de Paris.

Un an après ma prestation de serment, en 1987, j'ai rejoint Bernard Cahen, d'abord comme collaborateur, puis comme associé à partir de 1993, tout en continuant à être membre de la Commission permanente de l'UJA de Paris, co-président de la Commission formation collaboration, pour devenir président de la Fédération nationale des Unions de jeunes avocats en 1996/1997.

Concomitamment, j'ai développé mon activité professionnelle, essentiellement en droit du travail, tout en faisant une incursion dans ce monde très intéressant des appels d'offres internationaux.

Depuis ma présidence, j'ai poursuivi mon engagement associatif.

Je suis devenu membre du Conseil consultatif de la Carpa.

Sur le plan professionnel, depuis le 1^{er} janvier 2004, j'ai le plaisir de vivre une nouvelle aventure grâce à la fusion de mon cabinet, Cahen & associés, avec le cabinet Cayol-Rocher-Carayol.

Ce parcours, professionnel et associatif, a nourri ma propension naturelle à l'empathie et ma volonté de travailler pour les confrères.

C'est en partant du principe que chacun peut donner un peu de son temps pour aider les autres que cette candidature s'est imposée.

Notre profession est au cœur d'une évolution majeure de notre société :

- Le blanchiment et les réformes pénales appellent une vigilance de tous les instants,
- la place du droit français dans une compétition internationale d'une âpreté souvent ignorée,
- la formation initiale et continue,
- le respect de la déontologie et les moyens d'y parvenir,
- la taxation d'honoraires (mesures provisoires, et exécution provisoire),
- le projet d'un code de déontologie, pourfendeur de notre liberté,
- les appels des décisions ordinales.

Il me semble qu'au regard de toutes ces questions, il est important que nous nous mobilisions. Tel est le sens de cette candidature par laquelle je souhaite travailler pour l'Ordre, de manière à ce que je puisse exercer une influence, aussi modeste soit-elle, sur notre avenir.

Avocat au Barreau de Paris depuis le 6 janvier 1987

Collaborateur de Bernard Cahen de 1988 à 1993

Associé fondateur du cabinet Cahen & associés depuis 1993, devenu le cabinet Cayol-Cahen & associés depuis le 1^{er} janvier 2004.

Membre de la commission permanente de l'Union des jeunes avocats de Paris depuis 1987

Président de la Fédération nationale des Unions des jeunes avocats de 1996 à 1997

Ancien membre d'Actelus, organisme de formation à destination des élus locaux et des fonctionnaires territoriaux

Membre du Conseil consultatif de la Carpa de Paris depuis 2001



Rachid Meziani

Ayant prêté serment en mars 1987, je me suis installé le 1^{er} janvier 1994 après 7 premières années d'exercice, effectuées en tant que collaborateur au sein d'un cabinet généraliste.

Je travaille depuis lors dans le domaine du conseil et de l'assistance en droit de la sécurité sociale et de la protection sociale, et notamment devant les juridictions spécialisées, dans le cadre d'une selarl, constituée en novembre 2002.

Au sein de la commission du droit de la sécurité sociale et de la protection sociale, je poursuis le projet de regrouper des confrères, et notamment de jeunes confrères, et de les intéresser à ce champ d'activité, susceptible d'ouvrir de réels débouchés.

Cette matière technique, certes relativement méconnue, est source de questions juridiques nouvelles, et d'évolutions jurisprudentielles en prise directe avec les préoccupations des particuliers et des entreprises (amiante, santé au travail, gestion du risque professionnel, intégration sociale...), et constitue à mon sens un secteur de développement intéressant pour notre profession.

J'ai décidé ensuite de m'impliquer, en parallèle, au sein de la Commission du Titre II du barreau de Paris.

Dans ce cadre, j'ai pu prendre la mesure, depuis lors, des empiétements caractérisés sur le périmètre du droit, et de la nécessité, de rappeler, sans esprit de clocher, que l'exercice professionnel réglementé de l'activité juridique, dans tous les domaines, est une condition déterminante de la protection des usagers du droit.

L'indépendance à laquelle nous sommes attachés ne peut toutefois ni s'affranchir des réalités économiques auxquelles nous devons faire face au quotidien, ni des évolutions et des changements qui nous attendent et auxquels ils nous appartient de répondre efficacement (modes de communication, interprofessionalité, protection juridique...etc).

Faut-il pour autant renoncer ?

Certes, nous n'avons pas de monopole, mais pour répondre au projet de dérégulation des services, au niveau des instances européennes, dérégulation qui nous concerne au premier chef, il nous faut réaffirmer, autour de nos valeurs essentielles et séculaires, la nécessité d'une profession unie, attachée à son éthique et à sa déontologie.

L'exercice du droit doit rester le fait de professionnels réglementés, et ne peut être considéré comme une simple activité marchande.

Je sollicite vos suffrages, pour mener, au sein de notre ordre, les missions de nature à réaffirmer notre attachement à ces valeurs, corollaires de notre indépendance et de notre liberté.

90, rue de Rivoli - 75004 Paris

Tél. : 01 44 78 83 18 - Fax : 01 44 78 83 19

Email : contact@meziani-associes.com

Site : www.meziani-associes.com

42 ans, marié à une femme juriste, 3 enfants

Associé au sein de la Selarl Meziani & associés.

Activités dominantes : droit de la sécurité sociale et de la protection sociale

Membre de la Commission du titre II du Barreau de Paris

Co-responsable de la Commission du Droit de la Sécurité Sociale et de la Protection Sociale



Aïcha Condé

C'est parce que la société française est plurielle, que le barreau de Paris est pluriel, que je pense que le Conseil de l'Ordre devrait également être pluriel.

Etre issue de la minorité des avocats africains et caribéens ne fait pas de vous un avocat à part. Nous sommes des avocats à part entière, les difficultés que nous rencontrons ne sont pas propres à nos communautés, cependant, pour certains d'entre nous elles sont exacerbées.

Nous ne voulons pas exister à côté des autres confrères, mais avec eux, et œuvrer ensemble dans l'intérêt de toute la profession.

Après avoir exercé 7 ans au barreau de Fort-de-France, en Martinique, j'ai fait le choix de venir m'installer à Paris où j'exerce depuis 1996, au sein d'un cabinet groupé en tant de généraliste avec une dominante de droit du travail.

Depuis avril 2000, je me spécialise en droit pénal international à la suite de ma commission d'office dans l'intérêt d'un des accusés devant le Tribunal pénal international pour le Rwanda. C'est ainsi que je fais partie, avec d'autres, du Barreau pénal international et des « partenaires » près le Greffier de la Cour pénale internationale.

En ma qualité de « partenaire », je suis amenée à intervenir sur des questions qui intéressent l'ensemble de la profession : telles que la commission d'office, le secret professionnel, les conflits d'intérêt et bien d'autres questions encore.

Je souhaiterais mettre ces compétences au service de tous. C'est la raison pour laquelle je sollicite vos suffrages lors des élections au Conseil de l'Ordre.

*3, boulevard de Sébastopol - 75001 Paris
Tél. : 01 55 80 57 40 - Fax : 01 55 80 57 41
Email : aicha.conde@wanadoo.fr
Prestation de serment le 17 mars 1989*



Philippe Axelroude

Déjà 15 années d'exercice professionnel.

Tout au long de ces « premières » années, je me suis efforcé d'apporter ma contribution à la défense des jeunes avocats et à celle de notre profession.

Convaincu que l'évolution de celle-ci nécessite un travail en commun et une action collective, je me suis engagé au sein de l'UJA.

Plus tard, j'ai prolongé cet engagement au sein d'organismes techniques tels que l'Anaafa, le Conseil consultatif de la Carpa ou l'Opc-PL.

J'y ai forgé une conviction : les avocats peuvent, ensemble, se faire entendre et faire avancer les choses.

Les défis restent nombreux et majeurs : Défendre notre secret professionnel au regard du projet de nouvelle directive sur le blanchiment ; Défendre notre profession face à une volonté européenne de « déréglementation » des services ; Défendre la Défense ; Mettre en application la réforme de la formation initiale et de la formation continue des avocats ; Faire respecter le contrat de collaboration libérale tout en favorisant l'émergence d'un véritable statut du collaborateur libéral ; Promouvoir l'image de la profession et le rôle de l'avocat dans la société, etc.

Il appartient à l'Ordre de favoriser les initiatives nécessaires pour permettre aux avocats, quels que soient leur structure d'exercice ou leur domaine d'activité, de relever ces nouveaux défis et de les accompagner tout au long de leur exercice professionnel alors que les difficultés quotidiennes souvent les accablent.

C'est pour défendre nos valeurs et ces principes que je me présente à vos suffrages.

8, rue de Greffulhe - 75008 Paris

Tél. : 01 53 30 26 62 - Fax : 01 53 30 26 63

Né en 1966

Prestation de serment en 1989

Exercice individuel Installé depuis 1995

Vice-Président de l'UJA de Paris (2002-2003)

Membre du conseil d'administration de l'Anaafa

Membre du Conseil consultatif de la Carpa

Représentant de la Fnuja. au sein de la section juridique de l'Opc-PL



Jean Vladimir Balan

Prêcher dans le désert a quelque chose de fascinant. Il faut néanmoins une sacrée force de caractère pour ne pas être envahi par la lassitude. Quoiqu'en regardant l'évolution de leur audience au fil des siècles, les prêcheurs doivent éprouver, où qu'ils soient, une certaine satisfaction... Prêcher, comme moi, dans les couloirs du Palais a beaucoup, mais beaucoup, moins de panache. Et comporte moins de risques. N'empêche... Je ressens un petit picotement jubilatoire lorsque les événements me donnent raison et que, sans toutefois le crier sur les toits, on me traite de moins en moins en Cassandre.

Il y a cinq ans déjà, j'étais le seul à suggérer que seule l'augmentation du nombre des membres du Conseil pouvait aboutir à une représentativité plus large, plus juste des avocats à l'organe décisionnel.

On m'avait expliqué que c'était impossible, que l'Ordre ne peut en décider. Décrets, circulaires, etc. Or nous y sommes.

J'ai encore été le seul, et je mets quiconque au défi de prouver le contraire, à dire et à écrire que l'augmentation excessive du nombre d'élèves avocats était due principalement au besoin des immenses structures apparues après la fusion d'avoir la possibilité de choisir leurs collaborateurs parmi un nombre accru de candidats.

Lorsque je posais la question, déplaisante, quid des autres, et surtout que se passera-t-il lorsque ces mêmes gros cabinets connaîtront eux-mêmes des difficultés, j'étais traité, au mieux, de pessimiste. Or, 500 avocats ont été licenciés cette dernière année, contexte économique oblige.

Pourtant, dans ce cas, le fait d'avoir eu raison avant tout le monde ne me procure aucune satisfaction.

J'ai abordé aussi, depuis longtemps, d'autres sujets considérés comme tabous et qui, aujourd'hui, sont au cœur du débat. Par exemple la nécessité, pour l'Ordre, d'établir des honoraires planchers afin d'éviter le dumping effarant des tarifs de nos prestations.

Lorsque, depuis 1999, je parlais de la spoliation de nos cotisations CNBF, au nom de la solidarité nationale, pour alimenter la caisse de la SNCF, il n'y a eu aucun écho. Lisez aujourd'hui le dernier bulletin de la CNBF, il est édifiant.

On continue néanmoins de prétendre que la cotisation forfaitaire est l'expression la plus aboutie de la manifestation de la solidarité entre les avocats. Je trouve cela hallucinant.

Mes positions critiques donnent parfois l'impression que je suis en lutte permanente contre le Conseil de l'Ordre. Au contraire. Je reste persuadé que l'Ordre, et lui seul, peut sortir notre profession des doutes qui nous envahissent.

A condition de réellement le vouloir.

J'aimerais agir dans ce sens.

*23, boulevard des Capucines - 75002 Paris
Tél. : 01 46 29 08 83 - Fax : 01 42 65 57 82
Toque : G 337*



Albert Maruani-Beyard

Ces élections sont l'occasion de faire entendre tous ceux qui souhaitent travailler dans des conditions plus sereines, assurer une défense remarquable et disposer des moyens de leurs ambitions.

Je défendrai l'avenir : il faut rechercher et imposer les moyens pour financer les missions exercées principalement par les plus jeunes. Ce qui suppose notamment d'augmenter les rémunérations des permanences, vacations et prestations de l'aide juridictionnelle.

C'est dans ces conditions que nous pouvons envisager une formation indépendante, qui permettra à nos cabinets d'intégrer les nouvelles générations.

J'irai à la rencontre de ceux qui pensent que nous pouvons améliorer les relations avec les juridictions : réduire les temps d'audience, organiser des convocations échelonnées. Nous pouvons imaginer et mettre en place des moyens de communication directe avec les greffes pour préparer les rendez-vous judiciaires.

Ce temps gagné est le gage de notre efficacité et de la qualité de notre mission.

Je proposerai de recenser les moyens existant susceptibles d'aider chacun à développer son projet professionnel : modes de communication adaptés à toutes les formes d'exercice, accès à la documentation, amélioration des formes de collaboration et d'association.

63, rue de Bretagne - 75003 Paris

Tél. : 01 44 59 85 95

Fax : 01 44 59 85 95

Email : avocats@maruani.net



Yves Pautte

Mes chers Confrères,

La profession d'avocat recouvre une multiplicité de formes d'exercice. Cette diversité doit se retrouver dans la composition du Conseil de l'Ordre afin qu'il assure la cohésion de l'ensemble des avocats quelle que soit la taille de leur cabinet.

Or combien d'avocat exerçant à titre individuel, ont eu à un moment ou à un autre de leur exercice professionnel le sentiment de ne pas voir leurs préoccupations au quotidien prises en compte par l'Ordre ?

Alors même qu'ils représentent la majorité du corps électoral des avocats et appartiennent à un même corps social uni par des exigences de responsabilité, dont les points communs sont le secret professionnel et la déontologie.

Exerçant à titre individuel depuis 1990, je suis, comme la majorité d'entre nous, confronté aux problèmes spécifiques inhérents notamment à ce mode d'exercice (marges en euros constants, qui s'effritent d'années en années, tandis que les délais de règlement des honoraires par nos clients s'allongent à 90 jours et parfois plus).

À l'écoute des confrères, je souhaite pouvoir participer au sein de l'équipe du conseil à l'action du Bâtonnier et oeuvrer à améliorer les conditions de l'exercice quotidien de la profession d'avocat. Et notamment aider les confrères dans la gestion de leur cabinet et la préparation de leur retraite, tout en améliorant l'image de notre profession.

C'est pourquoi, souhaitant assurer votre représentation au Conseil, je sollicite vos suffrages.

Votre bien dévoué confrère.

10, rue Léonce Reynaud - 75116 Paris

Toque D 911

Tél. : 01 47 23 79 31- Fax : 01 47 23 79 33 - Email : yves.pautte@free.fr

Spécialiste en droit social

Activités dominantes : droit immobilier, droit des affaires

Diplômé d'études supérieures. IAE. ICH.

56 ans. 2 enfants.



Caroline Mécary

Chers Confrères,

Si mon nom est connu de certains d'entre vous, c'est que mon engagement professionnel m'a amenée à :

Participer aux activités du Syndicat des Avocats de France (SAF) dont je suis membre et qui me fait la confiance et l'honneur de soutenir ma candidature.

Agir bénévolement pour plusieurs associations (ADDE, CIMADE, GISTI, entre autres),

Ecrire (Art et techniques de la plaidoirie (recueil commenté de plaidoiries de confrères), plusieurs Que Sais-je, un ouvrage aux Editions Dalloz, un autre aux Editions Odile Jacob).

Enseigner (ancienne chargée d'enseignement aux Universités Paris I et Paris XII).

Cette expérience militante d'un avocat d'exercice individuel, je souhaite aujourd'hui la mettre au service de chacun d'entre nous pour que notre Ordre prenne en charge les questions de la Profession et soit également le représentant et le défenseur de chacun de ses membres.

Parce que je suis convaincue qu'une démarche militante est nécessaire pour vous représenter à l'Ordre,

Parce qu'ayant toujours été à l'écoute des autres, je le serai demain si vos suffrages me portent au Conseil,

Parce qu'il faut que les avocats d'exercice individuel, en dépit des sacrifices que cela leur impose dans leur exercice quotidien, soient représentés au sein du Conseil,

Je sollicite vos suffrages.

24, avenue de l'Opéra - 75001 Paris

Tél. : 01 42 61 62 56 - Fax : 01 42 61 62 85

Email : caroline.mecary@wanadoo.fr

Prestation de serment en 1991

Exercice individuel depuis 1993

Activité dominante : droit des personnes



Marie-Chantal Cahen

Agir, Réagir, Servir et Rendre Compte Avec Persévérance

Mes chers Confrères,

J'ai plaisir à vous retrouver.

Votre amitié, votre aide et vos soutiens m'ont encouragée à me représenter et à porter vos voix jusqu'au Conseil de l'Ordre.

Mes convictions ont été renforcées par nos rencontres chaleureuses, nos discussions et vos revendications.

Vous connaissez mon attachement profond à notre profession.

Fidèle à mes engagements et à notre vocation, je veux toujours :

- Revitaliser, défendre, diversifier et étendre nos champs de compétences et d'interventions, dans le cadre d'un statut spécifique et rénové ;
- Parfaire inlassablement la formation initiale, trop abstraite, bien que nouvellement réorganisée ;
- Garantir une rétribution aux élèves avocats lors du pré-stage ;
- Promouvoir et rééquilibrer les conditions d'exercice des collaboratrices et collaborateurs libéraux et salariés ;
- Favoriser et accompagner l'installation de nos jeunes confrères ;
- Conceptualiser une formation continue efficace et concrète ;
- Développer avec humanité un constant accès au Droit et à la Justice partout et par le biais des actions initiées par l'Ordre ;
- Revaloriser la rémunération au titre de l'Aide juridictionnelle.

J'ai conscience que je dois aussi :

- Aider avec loyauté le Conseil de l'Ordre à poursuivre les réformes et les améliorations dont la profession a besoin, notamment quant à la protection de notre statut, la publicité, la protection juridique, la prospective...
- Garantir tout au long de mon mandat l'impartialité et la compréhension que vous attendez d'un membre du Conseil de l'Ordre ;
- Maintenir une relation de proximité avec vous ;
- Relayer avec pugnacité et sincérité vos attentes et vos demandes ;
- Préserver l'intangibilité du secret professionnel et l'indépendance de notre barreau, notamment face à la dérive imposée par la déclaration de soupçons ;
- Adapter le site internet de l'Ordre aux besoins quotidiens de notre pratique ;
- Lutter farouchement contre le démantèlement de la justice à Paris ;

Ma motivation reste d'avancer avec persévérance.

Vos suffrages porteront cette volonté d'Agir, Réagir, Servir et Rendre Compte.

244, boulevard Raspail - 75014 Paris

Tél. : 01 43 22 66 10 - Fax : 01 43 22 66 11

Email : mc.cahen.avocat@wanadoo.fr

Prestation de serment le 16 janvier 1991

1991-1996 Collaboratrice Libérale

Exercice Individuel depuis 1996

Formation Généraliste

Activités dominantes : Droit Social & Commercial

41 ans - Vie maritale - Deux enfants

Membre de l'Association française des femmes des carrières juridiques, du Palais bourguignon, des «Filles dans le vent» et du Comité du Troisième millénaire - InitiaDroit.



Emmanuel Jacques

Mes chers confrères,

Moderniser nos structures d'exercice, nos moyens de travail et nos services communs, constitue mon engagement afin de rendre nos cabinets plus prospères et notre activité plus sereine.

J'ai rejoins notre profession le 20 février 1991.

Après avoir été successivement chargé de mission du Directeur général de la Chambre de commerce de Paris, du Président de la Chambre de commerce française de Mexico et collaborateur au sein d'un cabinet parisien, j'ai fondé mon cabinet en 1995.

J'exerce principalement en droit des affaires.

J'ai consacré toute mon énergie depuis 1995 à bâtir ma clientèle et à améliorer mes connaissances par la formation continue.

Comme la majorité d'entre nous, j'ai connu toutes les difficultés d'une création à partir de rien. Fils d'enseignants, je n'ai en effet disposé d'aucune aide relationnelle pour mener à bien mon projet d'entreprise.

Je garde de cette expérience une conviction forte : nous pouvons faire davantage pour que nos cabinets connaissent une rentabilité plus sereine par l'exploration de tous les champs qu'offrent les méthodes de gestion et les technologies modernes.

Nous pouvons assurément par la modernité, réussir le virage imposé par le contexte économique difficile que nous connaissons désormais.

- Modernité de nos cabinets plus performants et plus innovants avec de nouveaux moyens d'exercice.
- Modernité de l'appui apporté à ceux-ci par les services communs de notre barreau qui peuvent permettre un allègement des charges fixes de nos cabinets et faciliter les installations.
- Mais également, modernité de nos relations avec notre environnement : avec nos clients au centre de toutes nos préoccupations, avec nos partenaires économiques qui conditionnent nos marges de manoeuvre, avec l'appareil judiciaire dont nous dépendons, et avec les administrations qui exigent de nous un temps important bien qu'improductif.

Cette modernité doit intégrer une dimension humaine forte, afin qu'elle ne laisse personne en dehors de son mouvement et facilite la convivialité et l'amitié entre nous.

Je veux avec votre soutien, celui de notre Bâtonnier et du Conseil, me consacrer à cette tâche qui me paraît essentielle : la modernisation de nos structures, de nos services et de notre organisation.

Je remercie par avance celles et ceux qui prendront le temps de voter et les assure de mon profond dévouement.

Tél. : 01 43 18 10 30 - Fax : 01 43 18 10 38

Email : emmanuel-jacques@wanadoo.fr

36 ans - père d'un enfant

DEA de droit des affaires et de l'économie (Paris II)

Mastère en gestion financière - HEC

Executive MBA CPA - HEC

Diplômé du Centre d'études diplomatiques et stratégiques

Chargé d'enseignement à l'Université Jean Monnet (Sceaux)

Ancien élu de la commission permanente de l'UJA de Paris (1991)

Bilingue espagnol - Maîtrise l'anglais des affaires.



Elisabeth du Plantier

Je suis arrivée tardivement dans la profession : en effet, après avoir élevé mes enfants, j'ai décidé de poursuivre des études de droit.

Je suis donc retournée sur les bancs de la faculté à 38 ans et j'ai ainsi prêté serment à l'âge de 46 ans.

Collaboratrice à un âge où ceux de ma génération étaient installés depuis des années, j'ai forcément eu un regard critique sur la profession.

J'ai constaté des dysfonctionnements inadmissibles et j'ai assisté, comme vous, à une détérioration de notre image au point d'être présentés comme des «*êtres sans âme*», «*assoiffés d'argent*» et «*bâclant les dossiers*».

Parallèlement, j'ai eu le sentiment d'une réelle distance entre nos représentants du Conseil de l'Ordre, dont nous ignorons les travaux, et la «base» que nous formons qui aimerait voir aborder certains sujets.

J'ai donc décidé de proposer d'ouvrir les portes du Conseil de l'Ordre.

En effet, le but que je me suis fixé est précisément de réduire cette distance en proposant des idées concrètes, notamment comme cela se pratique au sein de certaines instances démocratiques, obtenir une meilleure communication en permettant aux avocats de pouvoir assister à certaines séances du Conseil.

Il ne s'agit pas d'y intervenir mais d'y assister selon des modalités à fixer.

En revanche, préalablement, les travaux du Conseil seraient portés à la connaissance des avocats qui pourraient alors faire part de leur expérience, émettre des suggestions qui pourraient être abordées et analysées lors des séances du Conseil.

Exercer dans une petite structure ne constitue pas une fatalité, c'est également un choix qui ne doit pas pour autant nous condamner au silence et à l'ombre.

Je me propose, avec l'appui de notre confrère Alfredo Allegra, d'être un relais pour tous les confrères qui veulent s'exprimer et faire entendre leur voix.

Je m'abstiendrai de vous «inonder» de documents et autres messages sous quelque forme et je serai ravie d'organiser des rencontres avec toutes celles et ceux qui le souhaitent.

171, rue du Faubourg Poissonnière (Paris 9^{ème})

Tél. : 01 44 53 07 63 - Fax : 01 49 95 03 18 - Toque : M 0279

Email : avocatsencampagne@wanadoo.fr

Site : <http://avocatsencampagne.monsite.wanadoo.fr>



Alfredo Allegra

Il ne s'agit pas de vous promettre que l'on raserà gratis dès les tout premiers jours de l'année prochaine mais, exerçant dans une micro-structure depuis près de dix ans, les difficultés rencontrées par certains sont ou ont été les miennes et mon ambition sera d'améliorer leur exercice quotidien et d'œuvrer de manière à ce que ces «confrères artisans» – à côté des moyens et des gros cabinets – [re]trouvent peu ou prou leur place par le biais d'un peu plus d'égalité et de solidarité.

Parmi les mesures et initiatives que j'entends défendre de concert avec notre confrère Elisabeth du Plantier, il y a plus particulièrement :

- une modulation de la prime d'assurance collective responsabilité civile professionnelle en fonction des recettes brutes hors taxes et de la sinistralité,
- un ordinateur et une imprimante et quelques codes papier pour les confrères assurant les permanences pénales,
- une domiciliation à la Maison du barreau pour les «confrères SDF» avec une éventuelle mise à disposition de moyens matériels (bureau pour recevoir les clients, informatique, téléphonie...),
- une exonération – à l'instar notamment des cotisations d'allocations familiales recouvrées par l'Urssaf – des cotisations sociales (régimes maladie obligatoire et retraite) ainsi qu'une prise en charge par [le service social de] l'Ordre des cotisations dues au titre du régime maladie complémentaire lorsque le revenu annuel net est inférieur à celui retenu pour le calcul des prestations familiales (4 172 € pour 2004).

A cette période électorale de l'année, je suis normalement et personnellement excédé par l'avalanche ininterrompue de promesses et de sollicitations diverses et variées par le vestiaire, la poste, le fax, le téléphone et même, depuis deux ou trois ans, par messagerie électronique.

Je m'abstiendrai de faire aujourd'hui ce que je critiquais hier d'autant plus aisément que les moyens humains, matériels et financiers ne sont pas légion et il vous appartiendra donc de vous manifester – le plus tôt sera bien évidemment le mieux – pour lire ma prose de campagne ou être invité à une discussion dînatoire.

48 ans, pacé, sans enfant.

Maîtrise en droit des affaires de l'université de Paris I (1991).

Inscrit au barreau de Paris depuis mars 1993.

Exercice individuel depuis mi-1995.

17, rue Marbeau - Paris 16^{ème}

Tél. : 01 45000 225 – Fax : 01 4500 5252 – Toque : E 0345

E-mail : avocatsencampagne@wanadoo.fr

Site de campagne : <http://avocatsencampagne.monsite.wanadoo.fr>



Agnès Pannier

Quatre années à la tête de l'Association des petites et moyennes structures (APMS) m'ont permis de rencontrer de nombreux confrères exerçant individuellement ou dans des cabinets de petite taille, d'entendre leurs difficultés, mais aussi leurs aspirations. Je connais, pour les partager, la pression fiscale et sociale, l'insolvabilité croissante d'une partie de notre clientèle, le poids injuste de l'aide légale.

Pour autant, je sais combien ces mêmes confrères qui constituent l'essentiel du tissu social de notre Barreau, en sont aussi la force vive. Réactivité, *intuitu personae*, dévouement mais également compétences plurielles caractérisent un exercice professionnel trop souvent décrié alors même que nombre de justiciables, particuliers ou entreprises, attendent de leur avocat l'établissement d'une relation forte et privilégiée.

Obtenir une juste répartition des charges, faire reconnaître par tous la qualité de nos modes d'exercice, restaurer au sein du Barreau la solidarité et la cohésion pour que l'intérêt du plus grand nombre ne soit pas sacrifié à celui de quelques grands, économiquement plus puissants, sont autant de revendications légitimes que je souhaite défendre au cœur de l'institution ordinale.

Au-delà de cet engagement, ma contribution aux travaux de la Commission Prospective m'a également appris qu'il nous faut relever le pari de la modernité et de l'adaptation aux réalités économiques. Se doter de structures mieux adaptées à la taille de nos cabinets, favoriser des logiques de regroupements sans cependant abandonner notre indépendance, mutualiser nos ressources pour nous doter d'une politique de communication ou - pourquoi pas - accéder à la certification, sont certes des objectifs ambitieux mais que j'entends servir sans relâche si vous m'accordez vos suffrages.

Enfin, entrer au Conseil, c'est se mettre au service des avocats au quotidien : faciliter le recouvrement des honoraires, améliorer en toutes matières les relations avec les magistrats, mettre en place au Palais des moyens de communication modernes... Ce sont là des tâches plus modestes mais néanmoins essentielles pour assurer la qualité de notre vie professionnelle.

23 rue de Berne - 75008 Paris

E-mail : agnes.pannier@wanadoo.fr

Avocat depuis 1993.

Présidente de l'Association des petites et moyennes structures (APMS).

Membre de la Commission Prospective de l'Ordre depuis 2000



Dominique Mondoloni

Avocat depuis dix ans, j'ai toujours exercé une activité judiciaire traditionnelle au sein d'un cabinet à dominante internationale. Au cours de mon exercice professionnel, j'ai acquis la certitude que, au-delà de nos différences, qu'il s'agisse de notre mode d'exercice, de notre statut, de notre activité ou de nos clients, ce qui nous unit comme avocats est, en réalité, beaucoup plus fort que ce qui nous sépare.

Etre avocat c'est, pour moi, d'abord, la liberté de parole, pour défendre nos clients avec conscience. C'est ensuite l'indépendance, notamment de l'esprit, tant à l'égard des clients que nous conseillons et défendons qu'à l'égard de ceux qui ont la charge de les juger, c'est-à-dire les magistrats.

Ces valeurs, comme l'adhésion à la déontologie qui en est la gardienne, je les tiens pour essentielles.

Confrontée à de nouveaux défis, notre profession doit savoir montrer qu'elle sait s'unir pour mieux y faire face et, au-delà, conquérir la place qui est la sienne dans un monde plus ouvert, plus international, plus demandeur que jamais de conseils libres, indépendants, compétents et soucieux d'une déontologie qui fait que nous sommes tous les membres d'une profession unique.

Je suis convaincu que la force dont nous avons besoin pour affronter ces défis, nous devons la puiser dans la diversité des compétences et des personnes qui forment notre barreau. Et c'est en mettant mon cœur et mes compétences à votre service que je souhaite participer à la construction de l'avenir de notre profession.

C'est donc avec enthousiasme que je sollicite votre suffrage les 23 et 24 novembre prochains.

Prestation de Serment 21 mars 1994

21-23, rue de la Ville L'Evêque - 75008 Paris

Tél. : 01 53 43 45 00 - Fax : 01 40 06 96 06

E-mail : dmondoloni@willkie.com

Ancien chargé d'enseignement à l'Université Panthéon-Assas (Paris II)

40 ans - collaborateur puis associé depuis 2002 chez Willkie Farr & Gallagher LLP



Augustin Kemadjou

Candidat, pourquoi ? Qui sommes-nous ?

Parce que :

1°) *Nous sommes les oubliés du Barreau.*

Les propositions, les décisions relatives à l'exercice de la profession, ainsi que la gestion des cabinets paraissent ne pas prendre en compte **nos problèmes spécifiques**

2°) **Nous n'avons aucun statut des locaux professionnels**

3°) **Nous avons toujours tout accepté.** Nous avons toujours tout donné. Nous avons toujours répondu présent.

Qui parle en notre nom au Conseil ? Qui connaît bien nos problèmes ? Que fait-on pour les résoudre ?

Avec confiance dans l'avenir, j'ai fait le constat suivant :

* Trop de nos confrères de très petites et moyennes structures (TPPMS) sont en difficulté, les jeunes et aussi les moins jeunes **IL FAUT LES AIDER**

* Le Barreau de Paris manque de **DIMENSION HUMAINE** pour ces Avocats là même qui forment la majorité des cabinets du Barreau

Je pense qu'il nous faut réagir. Notre belle profession a besoin de tous, je souhaite **consacrer une partie de mon temps à mes confrères, à apporter mon concours à notre Bâtonnier.**

J'ai l'ambition de défendre nos intérêts et je propose : LE C.O.S.*

* **Confiance :** - A l'écoute de mes confrères, et m'impliquer dans les commissions des cabinets en difficulté.

- A Représenter valablement et avec dignité les **TPPMS**

- A défendre avec Respect le Droit et les Intérêts des confrères oubliés du Barreau

* **Ordre : Cabinets en difficulté** l'Ordre doit intervenir davantage auprès des confrères **en Amont pour éviter le drame qui consiste à « payer pour travailler et rester Avocat »** la discrimination positive paraît être, pour l'instant, la solution la plus plausible par une baisse significative des charges.

* **Simplicité** - **Instaurer** un autre Tutorat qui *aura pour vocation de faciliter l'installation, de manière directe de tout nouvel Avocat, sil en fait la demande la nomination d'un membre sans conséquence pécuniaire. Le Conseil de l'Ordre devrait en ce sens « l'institutionnaliser »* en complément de la loi en cours.

- **Pour Aide à l'Installation** la protection du statut du collaborateur qui est gage de la crédibilité de notre profession doit être renforcée, je me propose de consacrer du temps pour expliquer aux TPPMS la **FACTURATION**, le **REGROUPEMENT** pour mieux agir, se défendre et se développer.

Si un nombre important de confrères portent leurs votes sur ma candidature, cela vaudra un signe que « le petit Barreau » est vivant. Cela vaudra dire que nous considérons qu'au-delà de toutes nos préoccupations professionnelles, nous nous rappelons que nous exerçons notre profession et pratiquons notre métier avec Amour et sérénité Je souhaite avec votre vote, demeurant à l'écoute de **chacun, travailler** en équipe au sein du Conseil de notre Ordre.

2, rue Henri Chevreau - 75020 Paris

Tél. : 01 40 33 66 46 - Fax : 01 30 34 32 67

Marié

DESS en droit Foncier immobilier - DEA de Droit Fiscal

Prestation de Serment mars 1996

Ancien élève de l'Ecole Nationale des Ponts et Chaussées

Ancien chargé des Affaires au Ministère de l'Equipement et de Logements

Membre du Comité Consultatif de la CARPA

Président de l'Association des Avocats Africains, Antillais et Autres de France

Vice Président de l'Institut Droit et Cultures Francophones (IDCF)

Membre de l'Association des Petites et Moyens Structures (APMS)

Membre de la commission Afrique du Barreau

Membre de la commission ouverte de droit immobilier du Barreau de Paris

Rentrée du Barreau de Paris et de la Conférence du Stage Rencontres du Droit et de l'Économie

Mercredi 17 novembre

MAISON DU BARREAU - Auditorium de 9h à 17h

JOURNÉE DES COMMISSIONS OUVERTES DE L'ORDRE

Jeudi 18 novembre

MAISON DU BARREAU - Auditorium de 10h à 18h

RENCONTRES DU DROIT ET DE L'ÉCONOMIE

"Justice économique, sécurité et efficacité"

organisées par le Barreau de Paris, la Gazette du Palais et les Petites Affiches

Vendredi 19 novembre

RENTÉE DU BARREAU DE PARIS ET DE LA CONFÉRENCE DU STAGE

PALAIS DE JUSTICE à 14h45

1^{re} Chambre de la Cour d'appel de Paris
et bibliothèque de l'Ordre (retransmission vidéo)

Ouverture de la séance solennelle

Monsieur Jean-Marie Burguburu, Bâtonnier de l'Ordre

Remise des prix aux Secrétaires de la Conférence

Discours

Monsieur Félix de Belloy, Premier Secrétaire de la Conférence
Monsieur Jean-Baptiste Rozès, Deuxième Secrétaire de la Conférence
Monsieur Jean-Marie Burguburu, Bâtonnier de l'Ordre
Monsieur Dominique Perben, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice

Samedi 20 novembre

MAISON DU BARREAU de 9h à 12h

RENCONTRES INTERNATIONALES

Programme établi par les responsables des organisations internationales

Pour des raisons de sécurité, l'accès au Palais de Justice ne sera possible que sur présentation de l'invitation personnalisée. Une pièce d'identité pourra également être exigée.

En cas d'urgence les 18, 19 et 20 novembre de 10h à 22h :

Hot-Line : +33 (0) 1 44 32 49 49